L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 FEVRIER 1856.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Co., [illegible]
G. F. WEISSE, [illegible] E. DUVERGER, [illegible]
Rue de Chartres No. 32, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 20 FEVRIER.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés à *la semaine* devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

Le deuil de lady Jessing.

Nous commencerons demain la publication d'une charmante nouvelle portant le titre que nous avons inscrit en tête de ces lignes. Le drame se mêlant aux événements dont la Crimée a été récemment le théâtre, le DEUIL DE LADY JESSING aura, indépendamment des qualités littéraires de l'œuvre, le mérite de l'à-propos. Comme la publication de cette gracieuse bluette sera terminée en six ou sept numéros, nous croyons devoir la recommander aux personnes qui voudraient prendre un abonnement à la semaine.

MENACES DE VIOLENCE.

La question de l'admission ou de l'exclusion de l'esclavage dans le Kansas acquiert une alarmante gravité. Nous avons publié l'historique des troubles qui ont failli ensanglanter le territoire il y a quelques mois et y allumer la guerre civile. La paix conclue entre les champions et les adversaires du travail forcé, n'était pas sincère et ne pouvait l'être; les haines qui divisent aujourd'hui les deux partis sont aussi ardentes que jamais. On se menace et on se mesure de l'œil en attendant que l'on en vienne aux mains et qu'on substitue la violence aux moyens de conciliation. La situation est trop tendue pour qu'une catastrophe ne soit pas imminente: il suffira du plus léger incident, du prétexte le plus frivole, de la moindre provocation, pour que les passions contenues à grand'peine s'enflamment et arment les citoyens les uns contre les autres.

Depuis la destitution du gouverneur Reeder, les abolitionistes du Kansas se sont virtuellement insurgés contre le gouvernement fédéral. Ils refusent de reconnaître le nouveau gouverneur, M. Shannon, parce que celui-ci, au lieu de favoriser leurs criminels desseins, s'est engagé à faire respecter la loi et à laisser le peuple libre de se prononcer, en temps et lieu, pour ou contre l'esclavage, conformément au bill de Nebraska. M. Reeder, au contraire, adhérait au programme des free soilers et les couvrait de sa protection officielle, contrairement à toute espèce de droit et de justice. Ces derniers ont donc voté une constitution qui abolit l'esclavage et ont élu un gouverneur, un secrétaire d'Etat et un comité exécutif. Or, ce gouvernement insurrectionnel a adressé dernièrement aux gouverneurs de l'Ohio et de New-York la lettre suivante:

Lawrence City (Kansas) 21 janvier 1856.

"*A Son Excellence le gouverneur de*——

"Monsieur,—Nous avons reçu avis authentique que des forces considérables de citoyens du Missouri s'organisent sur notre frontière, amplement munies d'artillerie, dans le but avoué d'envahir notre territoire, de démolir nos villes, et de massacrer des citoyens inoffensifs partisans d'un Etat libre.

"Nous espérons pouvoir tenir jusqu'à ce que des secours nous parviennent,—et nous demandons respectueusement, au nom des citoyens du Kansas, que les Etats prennent telles mesures que l'humanité suggère, pour empêcher l'accomplissement d'une iniquité si inhumaine.

"JOHN H. LANE, président du comité exécutif.
"C. ROBINSON, gouverneur élu du Kansas.
"GEO. DEITZLER, secrétaire."

Cette lettre doit, assure-t-on, être transmise aux gouverneurs de tous les Etats libres, et nous craignons qu'elle ne provoque de dangereuses démonstrations. Déjà M. Chase, gouverneur de l'Ohio, a envoyé l'épître aux chambres de cet Etat, et l'a accompagnée d'un message qui respire d'un bout à l'autre la guerre civile. Après avoir déclaré que les troubles du Kansas sont le résultat de l'abrogation du compromis du Missouri, il dit que l'Ohio doit élever la voix et agir en faveur des hommes qui sollicitent son intervention. Que le peuple, par l'organe des chambres, ordonne donc à ses représentants au Congrès de voter pour l'admission du Kansas dans l'Union en qualité d'Etat libre, sous la [illegible] de voter une loi qui garantisse la liberté des élections dans le territoire, et de ne reconnaître d'autre délégué que celui qui tient son mandat du vrai peuple, c'est-à-dire des abolitionistes. M. Chase invite ensuite la législature à recommander la cause de ces derniers aux sympathies des citoyens de l'Ohio, et à solliciter des offrandes et des dons pour défendre le principe de la liberté si gravement menacé dans l'Ouest.

Ce langage, on le voit, n'est pas fait pour apaiser les passions surexcitées. La législature de l'Ohio s'est empressée de voter des résolutions dans le sens indiqué par M. Chase, et nous nous attendons à voir d'autres assemblées suivre ce funeste exemple et exercer sur le Congrès une redoutable pression. Ce sera une coalition des Etats libres, et pour y résister le président aura besoin de toute son énergie. Qu'il faiblisse un seul instant, et le nord prendra une attitude si hostile, portera si loin ses prétentions, qu'une rupture entre les deux extrémités de l'Union deviendra presque inévitable.

Est-il vrai maintenant que les habitans du Missouri aient pénétré chez leurs voisins pour faire pencher violemment la balance en faveur des champions de l'esclavage? Oui, malheureusement, bien qu'ils n'aient point commis et ne se proposent nullement de commettre les horreurs dont les accuse le gouvernement insurrectionnel. Il n'est pas vrai qu'ils veuillent égorger les adversaires de l'esclavage au Kansas et démolir leurs villes; ils ont simplement embrassé la défense du parti opposé.

C'est une faute néanmoins. La loi de Nebraska déclare qu'aux habitans du territoire seuls appartiendra le droit de se prononcer sur l'admission ou l'interdiction de l'esclavage. Qu'on les laisse donc libres de régler cette question selon le vœu de la majorité, et qu'on s'abstienne d'intervenir dans un débat purement local.—Tant pis si les free-soilers sont les plus nombreux; pour se constituer leurs adversaires il faut être comme eux domiciliés dans le territoire et ne point y apparaître comme les Missouriens pour apporter un appoint illégal en faveur de l'un des partis. Si à l'époque où le territoire pourra solliciter son admission dans l'Union les adversaires de l'esclavage sont en majorité et qu'ils inscrivent dans la constitution du futur Etat la prohibition du travail forcé, qui oserait contester leur droit?

C'est ce triomphe de la majorité qu'a justement en vue le bill de Nebraska, et c'est ce qui distingue la nouvelle doctrine de l'ancienne. Lorsque le compromis du Missouri existait, l'esclavage ne pouvait pas exister audelà d'une certaine latitude et le peuple n'avait le droit de l'accepter ou de l'interdire qu'au dessous de cette latitude. Il est libre maintenant de se prononcer pour ou contre le travail forcé dans tous les territoires que possède ou que possédera dans l'avenir la république américaine. Voilà pourquoi le Sud a dès le principe considéré le bill de Nebraska comme un triomphe et que cette mesure a au contraire soulevé dans les Etats abolitionistes de si ardentes animosités.

Dans une proclamation que le président a publiée dernièrement, au sujet des affaires du Kansas, il condamne formellement l'immixtion des citoyens étrangers au territoire et fait appel aux sentiments d'équité qui doivent animer tous les partis. Il déclare que les habitans du territoire doivent agir en toute liberté. Quant à la violence, si elle s'organise au Kansas, les forces des Etats-Unis seront mises à la disposition du gouverneur pour la réprimer. Le langage de M. Pierce est plein de fermeté et de décision.

MOITIÉ DE MALHEUR.—Le Conseil des aldermen avait sans doute cet axiome en vue, dans sa séance d'hier au soir. Sur $900,000 de bons de la ville, accordés à la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain, déjà $300,000 sont perdus, sans espoir de retour comme dit la chanson. Faut-il, par respect pour la morale publique, se refuser à sanctionner la perte, ou plutôt à s'y résigner, et par ce refus perdre encore les $300,000 autres? Voilà quelle était la question sur laquelle le Maire, par son veto, avait mis les aldermen en demeure de se prononcer une seconde fois. Des deux maux choisis le moindre a dit le sage; et suivant ce conseil, les aldermen, qui sont les sages de la ville, ont voté pour nous épargner la perte des $300,000, déjà si compromis.

[illegible]

Dépêches télégraphiques, SPÉCIALES À L'ABEILLE.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Bâton-Rouge, 19 février 1856.

SÉNAT.—La résolution ordonnant la destitution de M. Hufty a donné lieu à un débat très animé au Sénat. La proposition de la motion d'ordre pour jeudi a été rejetée par 19 voix contre 10. Le bill a subi sa deuxième lecture, après les discours de MM. [illegible], St Paul, Hyams et Lyon, et sera indéfiniment voté demain.

CHAMBRE.—Rien d'important.

Washington.

Washington, 18 février.—Le Sénat continue à débattre sur les actes du *Naval Board*. Il a reçu aujourd'hui un message du président sur les affaires du Kansas renfermant la correspondance des officiers du territoire y compris les lettres et les instructions adressées au colonel Sumner, relativement au concours armé qu'il doit donner, si les circonstances l'exigent, au gouverneur Shannon. La conduite du président a été endossée par M. Toucey et blâmée par M. Wilson.

CHAMBRE.—Un bill a été présenté pour permettre aux habitans de l'Oregon de se constituer en Etat avant de se faire admettre dans l'Union, ainsi qu'un autre bill qui interdit l'esclavage dans les territoires du Kansas et de Nebraska. Référés au comité des territoires.

Marché de New-York.

New-York, 18 février.—La farine est ferme aux dernières cotes: il s'est fait 2,000 balles. La farine a quelque peu fléchi. Ohio, $ 8 22; mais mêlé, 90 c. Le blé a fléchi.

Navigation intérieure.

Vicksburg, 19 février—Le Niagara est passé ici à 3 heures.

Vicksburg, 19 février—Le Natchez est parti d'ici à midi et l'Alex. Scott à 5 heures de l'après-midi pour la Nlle-Orléans.

Arrivée du Canada à Boston.

SUITE DES NOUVELLES ETRANGERES.

Bruits du salut du Pacific.

Boston, 19 février—Le *Canada* est arrivé aujourd'hui, venant d'Halifax. Il a été reçu par ce steamer une lettre de Liverpool, du 23 janvier, annonçant que le *Pacific* est en sûreté. Ce bruit est considéré comme douteux.

A la chambre des lords, lord Derby a dit qu'il regrettait que le discours de la reine ne fit pas plus connaître.—Lord Clarendon a déclaré de son côté que le différend entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet du recrutement opéré dans ce dernier pays était susceptible d'une solution amiable.

Les Anglais ont résolu de s'emparer du royaume d'Oude: ils feront au roi une pension d'un demi-million.

BÉNÉFICE DE MME STRAKOSCH.—Mlle Parodi, secondée par M. Strakosch, signor Leonardi et Mlle Amalia Patti Strakosch, donne demain un grand concert au bénéfice de celle-ci. Mme Strakosch est trop appréciée du public orléanais pour que tous ceux qui l'ont applaudie aux concerts précédents ne se donnent point rendez-vous ce soir à la salle des Odd Fellows. Le programme que l'on trouvera plus loin est extrêmement attrayant. Mlle Parodi chantera la *Marseillaise* et le *Star Spangled Banner*.

CONCERT DE COLLIGNON.—Nous n'avons pas besoin de rappeler au public que le troisième concert de M. Collignon a lieu ce soir. Ces soirées, malgré le caractère élevé et en quelque sorte grave de la musique qui y est exécutée, sont devenues populaires à la Nlle-Orléans. La musique classique a dans notre ville plus d'appréciateurs que nous ne l'aurions cru.

Le programme du concert de ce soir se compose 1o. d'un sextuor de Mayseder pour deux violons, deux altos, un violoncelle et une contre-basse; 2o. d'une mélodie—*Il va partir*—dont M. Delagrave a composé les paroles et la musique; 3o. d'un trio de Beethoven en si-bémol pour piano, violon et violoncelle; 4o. l'air de la calomnie, (*Barbier de Séville*) que chantera M. Junca; 5o. du grand septuor de Hummel pour piano, flûte, hautbois, cornet à piston, alto, violoncelle et double basse; 6o. d'une mélodie de Henrion—*Jean*—que chantera M. Junca; 7o. d'un scherzo et andante avec variations du grand septuor de Hummel: 8o. d'un air de la Reine d'un jour que chantera M. Delagrave; 9o. de l'allegro appassionata du grand septuor de Hummel.

THÉATRE D'ORLÉANS.—La représentation de demain, jeudi, est au bénéfice de Mme Dulaurens, la charmante dugazon de notre troupe lyrique. La bénéficiaire, dont il serait inutile de signaler ici le mérite, chantera le rôle d'Isabelle dans l'opéra de *Robert le Diable*.

LES PASSAGERS DU PACIFIC.—Le *Pacific* a quitté Liverpool le 23 janvier et à nos dernières dates télégraphiques il n'était pas encore arrivé à New-York. On commence à craindre qu'il n'ait eu le sort de l'*Arctic*. Voici la liste des passagers qu'il avait à son bord:

J. Figuerias, M. Wilson, H. C. Sheldon, M. Lieden, A. W. Atwater, W. Macdougal, M. et Mme Panchette, G.N. Cutter, R. Haight, HeGetz, M. Steere, J. Barbour, sa femme et un enfant, James Glen, H. Dunn, M. et Mme A. Erving, M. Kershaw, M. Ridgway, A. K. Carter, M. Horf, M. O'Reilly, M. Charlesworth, M. Charfrand, M. et Mme W. H. Symmons, Wm Topling, S. B. Berridge, sa femme et un enfant, Mme Jordan, Wm Peel Reilly, E. Trimmer, Miles Heck, R. Espie, M. Lappa, G. Jordan, W. Whittaker, Corcoran, Dorignac, [illegible].

CONSEIL DE VILLE.

CONSEIL DES ASSISTANTS ALDERMEN.—Réunion à l'heure accoutumée.

Le contrôleur annonce qu'il n'a pas pu vendre le privilège d'établir un ferry, de la rue Joséphine, Quatrième District, à Gretna. La lettre est soumise à un comité composé de MM. Eager, Thayer et Chambers.

Le rapport du trésorier constate une somme de $104,512 57 en caisse.

Lettre du voyer suggérant certaines améliorations sur les trottoirs de la rue Girod.—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution de M. Pride (du Conseil des Aldermen) ordonnant la vente, au plus bas enchérisseur, du privilège de construire un chemin de fer sur la Levée, à partir du débarcadère (partie inférieure de la ville) jusqu'aux casernes, avec le droit aux habitans propriétaires de leurs nouveaux. [illegible]—Mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

Résolution des Aldermen ordonnant le paiement de $2460 à MM. Crozier & Wing, pour matériaux fournis à la réparation de la maison du Cour.—Adoptée.

Lettre de MM. Chas Odier & Co demandant que les ordures soient déposées au pied de la rue Independence au lieu de la rue Esplanade.—Soumise à un comité de police.

Résolution de M. Fabre permettant à tous les citoyens de faire arroser les rues de leur voisinage.—Adoptée.

Lettre de l'officier de police John Gallagher demandant des secours.—Soumise au comité des réclamations (M. Gallagher avait été blessé en défendant la boîte aux scrutins en novembre dernier.)

Le Conseil accepte la démission de M. J. A. Rozier, directeur des Ecoles Publiques du Premier District.

Lettre d'habitans de la rue Front Levee demandant que la pompe à vapeur "Young America" soit transportée ailleurs.—Soumise à un comité de police.

Résolution de M. Eager autorisant l'avocat de la ville à demander à la Cour Suprême d'obliger le juge de la Quatrième Cour de District à permettre qu'appel soit interjeté dans l'affaire relativement à l'ouverture de la rue Philippa et d'autres rues.—Adoptée. (Le juge Reynolds maintient que l'avocat de la ville n'a pas le droit d'interjeter appel).

Résolution de M. Knight nommant un comité de trois membres chargé de s'entendre avec les commissaires de la dette consolidée sur les bons de la ville.—Déposée sur le bureau.

Résolution de M. Eager ordonnant au trésorier de déposer son rapport hebdomadaire, où il dépose les fonds, le nombre d'effets à recevoir et où ils sont déposés.—Adoptée.

Résolution de M. Eager autorisant les compagnies de pompiers à se servir de certaines maisons de pompes, à de certaines conditions. Après une longue discussion, M. Eager présente un substitut que le Conseil adopte.

Résolution des Aldermen déclarant nul, pour cause de négligence, le marché conclu avec J. Thorp pour le déménagement de la section No 2.—Adoptée.

Résolution allouant $300 qui devront être divisées entre les compagnies de milice pour la célébration du 22 février, anniversaire de la naissance de Washington.—Adoptée à l'unanimité.

M. Webster Long est élu à l'unanimité par les deux Conseils assistant-recorder du Troisième District.—M. Gustave Le Gardeur est élu directeur des Ecoles Publiques du Deuxième District et M. Chas Callaghan directeur des Ecoles Publiques du Premier District.

Résolution du comité des finances recommandant qu'une taxe de cinq cents sur chaque cent piastres soit prélevée sur le capital des banques libres.—Adoptée.

Résolution du comité des rues et débarcadères ordonnant qu'une barrière soit construite le long du canal Claiborne, à partir du canal Carondelet jusqu'à la rue du Canal, pourvu que cette barrière ne coûte pas plus de $226.—Adoptée.—Le Conseil adopte également une résolution qui ordonne au voyer de mettre en bon état les pierres plates du marché aux viandes du Deuxième District. Les réparations ne devront pas coûter plus de $170.

Le Conseil s'ajourne.

CONSEIL DES ALDERMEN.—Présents à la séance d'hier au soir, MM. Bailey, Converse, Culbertson, Duséigne, Dupré, Duzell, Gilmore, Price, Pride et Tollaphine.

Le conseil donne son concours à:

Une résolution allouant une somme de $1000 au Maire, pour la création d'une police secrète.

Une résolution ordonnant à trésorier, dans ses tableaux hebdomadaires de la situation du trésor, d'indiquer dans quelle banque est déposée la balance en caisse, et où sont déposés les billets et autres valeurs appartenant à la ville.

Et une résolution autorisant les habitants de la ville et les marchands tenant magasin à faire arroser, à leurs frais, la rue sur le devant de leur propriété.

Une autre résolution, transmise séance tenante, par le Conseil des Assistants, allouant une somme de $300 aux diverses compagnies militaires de cette ville pour la célébration de l'anniversaire de Washington, a été [illegible].

Une ordonnance, venant du Conseil des Assistants, défendant, entre autres choses, de faire aucun dommage à la statue du général Jackson ou à son piédestal, sous peine d'une amende de $100, est renvoyée au comité judiciaire.

Sur motion, le conseil prend en considération le compromis fait entre la ville et la Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain, frappé du veto par le Maire. Une nouvelle proposition est faite pour renvoyer cette affaire à une session spéciale, chargé d'examiner [illegible]. Après une longue discussion [illegible] les aldermen votent [illegible] à la majorité de 8 contre 2.

Après avoir voté le paiement de plusieurs comptes, présentés par le comité des finances, le conseil s'ajourne.

NOUVEAU TRAITEMENT DE L'HYDROPHOBIE.—M. Guérin-Méneville a soumis dernièrement à l'Académie des sciences une question d'un extrême intérêt [illegible]

[illegible]

Mme Lanza fait entendre les [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

THÉATRE DE LA GAITÉ.—Le directeur a engagé la célèbre troupe anglaise d'opéra, de Pyne et Harrison pour une demi-douzaine de représentations au Théâtre de la Gaîté. L'engagement commencera aussitôt que cette troupe au Théâtre St. Charles se [illegible] de la [illegible] que fera M. Bourcicault. On jouera *Lady of Lyons* [illegible].

BÉNÉFICE DE CONNER.—M. Collins, comédien irlandais dont on dit le plus grand bien, débute ce soir au Théâtre St. Charles. Le spectacle se compose de *Born to good luck*—*How to pay the Rent*, à grand rent [illegible].

M. KELLER.—On verra par un avis inséré plus loin que le bénéfice d'adieu de M. Keller est fixé à vendredi 22, anniversaire de la naissance de Washington. Le représentation aura lieu au théâtre du Pélican. Le programme annonce de magnifiques tableaux, entre autres: Washington traversant la Delaware, l'entrée triomphale de Washington à Trenton, Washington se livrant la dépense de l'indépendance, etc.

PANORAMA DE HAMBURGER.—Le panorama de la guerre de Russie, l'un des plus beaux qui soient jamais venus à la Nlle Orléans, attire toujours la foule à l'Armory Hall. Nous citerons, parmi les tableaux qui nous ont le plus frappé, et mérité les applaudissements du public: la grande revue passée à Spithead, par la reine Victoria; la flotte de la Baltique jetant l'ancre; une vue de Silistrie immortalisée par la défense héroïque des Turcs; vue de Cronstadt; le bombardement et la prise de Bomarsund; le grand incendie à Varna; l'embarquement des troupes alliées sur une flotte de sept cents navires; la bataille de l'Alma; la bataille de Balaclava et la charge de la cavalerie légère anglaise; le steamer de guerre Royal Albert, de 131 canons devant Sébastopol; extérieur et intérieur du Port de Sébastopol, avec tous les forts et les navires de guerre; combats terribles sur terre et sur mer; assaut et prise de Malakoff.

Nous engageons tous ceux qui désirent passer une heure agréable à aller voir le panorama de Hamburger.

SINGES SAVANTS.—Les animaux savants ont eu un immense succès à Mobile. M. Donetti est de retour à la Nlle-Orléans avec son intéressante ménagerie. Nous apprenons qu'il donnera ici de nouvelles représentations.

INCENDIE.—Lundi, à 10 heures du soir, une maison située au coin des rues Claiborne et Urquhart et appartenant à M. Louis Gecrier, a brûlé. Une maison voisine qui appartient à M. Pignatel, a été considérablement avariée. Le feu ayant éclaté dans une cuisine que personne n'occupait, on croit que c'est l'œuvre d'un incendiaire. La propriété était assurée pour $1200.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—M. J. W. Price, avocat de John Allen qui était accusé d'avoir commis un meurtre le 13 novembre, au Missouri, s'est présenté hier devant la Première Cour de District et a dit au juge que son client est en prison depuis plus de trois mois et que le gouverneur de l'Etat où le meurtre a été, dit-on, commis, ne l'a pas fait réclamer. Le tribunal a ordonné la mise en liberté de Allen.

—L'Avocat de District a demandé et obtenu la mise en liberté de P. F. Nouvette, accusé d'escroquerie.

INFANTICIDE.—On a trouvé hier matin, dans le Bayou St.-Jean, près du chemin de la Métairie, le cadavre d'un tout petit enfant; le Dr Rabatier a déclaré, après examen, qu'il avait été étranglé avant d'être jeté à l'eau. Verdict: infanticide.

MORT.—James Dougherty est mort hier, à l'Hôpital de Charité, des suites de la blessure qu'il avait reçue en tombant, le 29 décembre dernier, d'un des wagons du chemin de fer de Jackson. Il était irlandais et avait 26 ans.

VOLS.—Des voleurs sont entrés, hier, à 4 heures du matin, dans la chambre qu'occupait un négociant de l'Indiana, M. Joseph Malin, à bord du bateau à vapeur *Sunderland*, et ont enlevé une somme de $1150, une montre et une traite tirée par MM. D. A. Layman & Co, au nom de la maison J. Malin & Co. M. Malin, réveillé par le bruit, donna aussitôt l'éveil, et les nommés Charles Smith et James Hambert, individus à mine suspecte, furent arrêtés. On a trouvé les voleurs dans un baril, à bord. Les accusés sont en prison.

—Des voleurs se sont introduits, dans la nuit du 12 courant, chez M. Joseph David, rue des Ursulines, et ont emporté une montre en or et des articles évalués à plus de $100. La police a arrêté et écroué Jean Marie et André Libet, qui sont en prison.

DEVANT LE JUGE COCK.—Le recorder Bright a envoyé par-devant la Première Cour de District:

David R. Power et James Smith, sur lesquels on a trouvé un pistolet.—En prison.

Catherine Kelly, pour avoir volé du charbon chez M. D. S. Dewes.—En prison.

Catherine Norton, pour avoir volé du charbon au dépôt de M. C. A. Miltenberger.—En prison.

Jeremiah Norton, pour avoir violé les ordonnances.—Cautionnement pour répondre de la comparution.

F. W. Dabadernier, accusé de tentative de meurtre, le 16 du mois dernier, dans la rue Terpsichore, sur la personne de Adam Wanehume.—Cautionnement de $500.

Adam Wanehume, sous prévention de tentative de meurtre le 15 du mois dernier, sur la personne de F. W. Dabadernier.—Cautionnement de $500.

Dick Williams ou Dick Jones pour avoir volé une somme de $161 dans la chambre de M. Crockett à l'hôtel de l'Arcade.—En prison.

Les personnes dont les noms suivent ont été envoyées devant le même tribunal par le recorder Rachon:

Baptiste Toussaint h. c. l. sous prévention d'avoir donné en paiement un faux billet du Farmers' & Merchant's Bank, de Memphis, à J. Arguelier, propriétaire d'un café de la rue Bourgogne.

George Callahan, pour avoir volé une montre en or à Sir Charles H. Smith, chirurgien du steamer Crescent City. Il avait avoué le vol et rendu la montre.

Mary Thayer pour avoir recelé la montre.

Décisions de la Cour Suprême.

LUNDI, 18 février.

Franklin Noise, int. contre Adolphe Verret, app. Appel de la Cinquième Cour de District de Terrebonne. —Le jugement est maintenu. Le juge Merrick donne une opinion contraire.

Fellows & Co, int., contre J. G. C. Carson, app. Appel de la Deuxième Cour de District de Carroll.—Le jugement est maintenu.

Succession Daniel Clarke. Une nouvelle audition est accordée [illegible] M. Richard Reif droit de [illegible]. La Cour Suprême ordonne que la Cour inférieure [illegible].

John Galloway et autres, app., contre James S. Carson, int. Appel de la Deuxième Cour de District de Carroll.—Le jugement est maintenu.

M. A. Foote demandant un writ de prohibition. Le tribunal ordonne que le juge de la Sixième Cour de District cesse provisoirement de procéder connaissance de l'affaire Benj. S. Tappan contre M. A. Foote; que B. S. Tappan cesse provisoirement la poursuite; que le juge de la Première Cour donne, le 10 mars prochain, à 10 heures du matin, les raisons pour lesquelles le droit de prohibition ne serait pas perpétuel.

David G. Gritting, int., contre Stephen M. Routh, app. Appel de la Deuxième Cour de District de Tensas.—Le jugement est maintenu.

William E. C. Vaughan, app., contre C. C. Webb, int. Appel de la Quatrième Cour de District de l'Ascension.—Le jugement est maintenu.

James F. Walters, int., contre R. W. McBee, app. Appel de la Neuvième Cour de District de Pointe Coupée.—La Cour repousse la demande faite par l'intimé, de retirer l'appel.

E. Huff & Co, int., contre John S. Scott, app. Appel de la Neuvième Cour de District de Pointe Coupée.—L'appel est mis hors de cour aux frais du demandeur.

Emerson, Cochron & Co, int., contre G. Hood, app. Appel de la Deuxième Cour de District de Carroll.—Le tribunal ordonne un nouveau jugement.

Baykin & Long, int., contre Holden Wright, app. Appel de la Cinquième Cour de District de Terrebonne.—Le jugement est maintenu.

Rodney C. King, app., contre Z. Preston et W. E. Hall, int. Appel de la Deuxième Cour de District de Tensas.—Le jugement est maintenu.

Benj. A. Houghton, adm. app., contre E. S. Coole, int. Appel de la Deuxième Cour de District de Carroll.—La décision du tribunal est renversée. La Cour Suprême ordonne que Coble paie à Houghton, administrateur de la succession de Mme Ann Selma, la somme de $550 avec intérêt à raison de 8 pr. cent, à partir de décembre 1850.

Matthew Watson, int., contre Samuel Templeton, app. Appel de la Deuxième Cour de District de Carroll.—Le jugement est maintenu.

Henry Marks, app. contre Harman Stein, int., Appel de la Deuxième Cour de District de Carroll.—Le jugement est maintenu.

George Jackson, int., contre Joseph Williams et John M. Williams, app. Appel de la Cinquième Cour de District de Lafourche.—Le jugement est maintenu.

Warrick Martin, syndic, int. contre James A. Moore, app. Appel de la Deuxième Cour de District de Carroll.—Le jugement est maintenu.

Succession de Cléophas Landry. Opposition de A. Landry et autres contre l'homologation des procédures d'une assemblée de famille. Appel de la Cinquième Cour de District de l'Assomption.—Le jugement est maintenu.

Lucinda M. Busch, app., contre Levi Bear, int. Appel de la Deuxième Cour de District de Carroll.—Le jugement est maintenu.

Mme Ira Smith, exécut. test. int., contre John Bahler, app. Appel de la Sixième Cour de District de Ouest-Bâton-Rouge.—Le jugement est maintenu. Le juge Lea s'est abstenu de donner son opinion.

Chas. Poydras, app., contre Auguste Ferrier, int. Appel de la Neuvième Cour de District de Pointe-Coupée.—La décision du tribunal est renversée et la Cour donne gain de cause au demandeur qu'il devra acquitter les frais dans les deux Cours.

Thomas Williams, int., contre Abner Smalley, Ebenezer Miller et Allen G. Reeves, app. Appel de la Neuvième Cour de District de Concordia.—Le jugement est maintenu.

Succession de Joseph Materne. Opposition de Paul Dupuy et autres. Appel de la Sixième Cour de District d'Iberville.—Le jugement est maintenu.

Succession de Joseph Jewell. Opposition de Aurora Faulkner. Appel de la Neuvième Cour de District de Pointe Coupée.—La décision est renversée et la Cour ordonne un nouveau jugement.

Margaret Bracy, app., contre W. O. Bark, int. Appel de la Neuvième Cour de District de Pointe-Coupée.—Le jugement est maintenu.

Hewitt Steven & Co, int., contre D. P. Coix & Nolan Stewart, exécut. test. Appel de la Sixième Cour de District de Ouest-Bâton-Rouge. — Le jugement est maintenu.

Elvira McCalop, int. contre Nolan Stewart, exécut. test. et autres, app. W. H. Crossman, subrogé-tuteur, app. Appel de la Sixième Cour de District de Ouest-Bâton-Rouge.—James McCalop mourut en 1849, laissant une fortune de $200,000. Il avait fait un testament olographe. Nolan Stewart, un des défendeurs et exécuteur testamentaire, fut reconnu colégataire testamentaire. La demanderesse intenta un procès pour faire annuler le testament et demanda que ses droits d'héritière forcée.—La Cour Suprême renverse la décision du tribunal inférieur, et déclare Elvira McCalop héritière forcée d'un tiers des biens de James McCalop. Les autres clauses du testament sont maintenues. La demanderesse aura l'usufruit des autres deux tiers sa vie durant.

David Wise int. contre Martin Gadola, G. W. Williams et W. H. Garretson, app. Appel de la Deuxième Cour de District de Tensas.—Le jugement est renversé, l'injonction est repoussée, et il est ordonné au shérif de vendre les propriétés conformément à la loi. Les défendeurs et les cautions devront payer 8 pour cent, sur le montant conformément à la décision de Gadola. Le demandeur et l'intimé acquitteront les frais dans les deux Cours.

David P. Williams, administrateur de la succession de S. S. Prentiss, au nom de Wyche et Hammet contre G. Hood. Appel de la Deuxième Cour de District de Carroll.—Le jugement est renversé. Le défendeur, G. Hood est condamné à payer à Mme Prentiss, tutrice de ses enfants mineurs, la somme de $1250, avec intérêt à raison de 8 pour cent, à partir du 4 janvier 1855. Le défendeur acquittera les frais dans les deux Cours.

[illegible]

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

Concerts Collignon.—Théâtre d'Orléans.—Bal de l'association des artistes dramatiques.

M. Collignon poursuit son œuvre courageuse, et nous le suivons avec un intérêt croissant. C'est un curieux spectacle que celui de cet artiste convaincu et énergique et de ses sérieux coopérateurs luttant avec l'étonnement anglais l'indifférence d'un public peu habitué aux beautés inconnues qui lui sont présentées, et de la part de ce public une incertitude, un tâtonnement remarquables dans l'accueil qu'il fait à ces chefs d'œuvre et simples dans leur forme, si peu emphatiques dans leurs procédés, si sobres dans leurs moyens et arrivant à des effets d'émotion calme et sévère, tout à fait différents du pathétique théâtral. Toutefois, hâtons-nous de constater que cette incertitude commence à se poser et qu'à son insu même l'éducation de ce public novice se fait et marche à grand pas. Les œuvres remarquables sont écoutées avec une attention scrupuleuse et saluées par d'unanimes applaudissements, surtout si leur traduction admet de la chaleur et du mouvement. Nous l'avons dit à l'origine de cette série de concerts, les auditeurs consciencieux seront tout surpris, au bout de quelques séances, de comprendre cette langue mystérieuse et de suivre l'enchaînement de ces pensées tracées avec des rayons lumineux et des ombres.

Il y a du reste, de la part des initiateurs, une sorte d'apprentissage à subir, dans ce travail de récréation, précisément inverse de celui des initiés. Pour se rapprocher de leur auditoire, il leur faut se faire simple et abordables; il faut qu'ils oublient leur science et qu'ils rayent de leurs programmes les morceaux dont le mérite trop caché ou le style trop froid rebute l'attention de l'auditoire. C'est ainsi que dans le deuxième concert si remarquable dans certaines parties nous avons vu le froid gagner le public pendant le quatuor de Beethoven qui ouvrait la séance, et le deuxième morceau du quatuor de Mendelssohn. En général les morceaux où les instruments à cordes figurent seuls produisent peu d'effet, et nous conseillons à l'intelligente direction d'en réduire le nombre autant que possible. Il est vrai que nous aurions perdu, à ce taux, le suave et idéal allegro de ce même quatuor de M. Bartholdy.

Quant au trio de Beethoven et à la sonate du même auteur, ils ont été parfaitement rendus et appréciés; mais toute notre admiration a été conquise par le grand concerto de Weber, cette illustre composition qui vaut une symphonie; nous avons eu le regret de voir qu'une partie du public, chassé par la température glaciale de cette rude soirée, s'était retiré avant ce dernier chef-d'œuvre: ceux qui ont eu le courage de rester malgré la bise des portes que laissaient ouvertes des huissiers endormis, ont été largement dédommagés de leur peine, voire même des rhumes qu'ils ont pu y gagner. M. Collignon particulièrement y est arrivé à une immense hauteur comme exécutant: nous ne faisons que traduire l'impression générale.

La partie vocale a été intéressante. Mme Tacconi-Tasca, qui depuis longtemps n'avait pas reparu en public, a eu de la peine à dominer son émotion, ce qui a diminué ses moyens; elle n'en a pas moins prouvé tout ce qu'un talent achevé de grâce et de souplesse peut tirer d'un organe réduit aux proportions d'une charmante voix de salon. Du reste, elle peut plus encore et nous l'attendons à une seconde audition. Quant à M. Junca, il a été tour à tour gracieux, énergique, léger et touchant dans son premier morceau, la ballade de Mombrée; nous l'avons moins goûté dans l'air de Dulcamara; il ne nous semble pas propre au genre bouffe; sa voix large n'a pas de mordant ni de cordes comiques, et sa bonne et franche nature ne se prête pas à la charge.

Le concert qui a lieu ce soir nous semble mieux composé que les précédents: d'abord il est plus court; puis il n'a qu'un morceau sans accompagnement de piano, le sextuor de Mayseder, œuvre fort remarquable et d'une forme aisée à saisir; il renferme un beau trio de Beethoven pour piano, violon et violoncelle, et le magnifique septuor de Hummel, redemandé par tous les auditeurs du premier concert. Enfin, il nous offre la bonne fortune d'entendre MM. Delagrave et Junca, qui se sont chargés de la partie vocale.

Le Théâtre d'Orléans ne nous a guère donné lieu de nous occuper de lui, sauf dans la soirée de dimanche, où le bénéfice de M. Choi a fait une chambrée complète et excité les émotions les plus variées et les plus vives. Nous avons été enchanté de ce résultat pour ce bon et consciencieux artiste, si convenable et si laborieux, digne de l'intérêt du public autant que de l'amitié de ses camarades. Il nous est agréable de pouvoir consigner les applaudissements qui l'ont accueilli soit dans l'excellente bouffonnerie des Zouaves, où son collègue Dutastu a pris une large part au succès, soit dans son importante création du père Grandet. Il est impossible d'apporter plus de soin et d'études profondes dans la composition d'un rôle que ne l'a fait M. Choi dans la personnification de ce terrible personnage de Balzac: peut-être même le jeune artiste n'a-t-il d'autre défaut que l'excès même de ce mérite; on sent un peu trop le travail et la tension; il y a peut-être un peu d'exagération, ce qui disparaîtra de reste à une seconde représentation où l'acteur, plus maître de son œuvre, pourra passer le rabot sur les aspérités. Tous ses coopérateurs se sont parfaitement acquittés de leur tâche. Le premier vaudeville, les *Bijoux indiscrets*, est un imbroglio napolitain qui nous a fort ennuyé, mais nous reconnaissons humblement avoir été seul de notre opinion, ce qui est fort heureux pour le public et les acteurs.

Nous ne pouvons, pour cause d'absence, dire si la seconde représentation de *Lucrece Borgia* a produit plus d'effet que la première; nous le désirons; car nous sommes resté très froid pendant la première soirée de cet ouvrage, même rendu par Mme Laget et M. Delagrave.

Jeudi, le bénéfice de Mme Dulaurens ramène *Robert-le-Diable*, où la bénéficiaire remplira le rôle d'Isabelle. Mme Prévost Dulaurens a su conquérir son public par sa belle voix et son remarquable talent; nous lui souhaitons un plein succès.

Le bénéfice de M. Fiot, qui prendra son tour de jeudi en huit, se recommande d'avance autant par les titres de l'habile régisseur à la reconnaissance des habitués du théâtre que par le talent qu'il a montré dans le choix de son spectacle. Le *Prophète* fera sa réapparition, sous les traits de M. Delagrave.

Entre ces deux bénéfices, il y aura lundi prochain place pour une solennité qui occupe d'avance toute la jeunesse de la ville. Nous voulons parler du grand bal travesti et masqué donné par les dames artistes du théâtre d'Orléans, au bénéfice de la caisse de l'association des artistes dramatiques. La certitude de voir de près ces divas si peu abordables d'ordinaire, de les approcher comme de simples mortelles et d'échanger avec elles soit un dialogue émaillé de fleurs soit une enivrante polka ou une valse étourdissante, a déjà tourné la grande partie des têtes. Il se fait d'immenses préparatifs d'esprit et de costumes, d'amabilité et de séductions irrésistibles. Ce sera certes la soirée la plus curieuse et la plus pittoresque de la saison.

E. L.

LA QUESTION D'ORIENT ET LE PROCHAIN CONGRÈS.

Nous avons signalé, il y a quelques jours, un livre de M. V. Joly, intitulé *Mensonges et Réalités de la guerre d'Orient*: les dernières nouvelles nous y ramènent.

Le temps d'arrêt imposé par la saison est, en effet, des plus favorables à un examen rétrospectif des différentes phases de la question d'Orient. L'étude du passé peut seule permettre, jusqu'à un certain point, de présager l'avenir avec quelque certitude.

Le télégraphe annonce l'ouverture prochaine d'un congrès, dont la mission serait de discuter les conditions d'une pacification générale. Des intérêts bien divers vont se trouver en présence autour de cette nouvelle table des conférences. Que de menées, que d'intrigues, que de roueries vont lutter de part et d'autre de faire pencher la balance. C'est à Paris, dit le télégraphe, que vont se réunir les représentants des grandes puissances de l'Europe; et il n'est que rationnel d'en augurer que l'influence française pèsera d'un grand poids dans le règlement des difficultés, —si règlement il y a toutefois.

Quant à nous, du langage différent, on pourrait presque dire opposé, des deux presses anglaise et française, et de tout le passé de cette question orientale depuis l'avènement de Napoléon au trône impérial, il ressort ceci —que l'entente n'est pas aussi cordiale, aussi vraie, aussi intime, qu'on affecte de le dire, entre les deux gouvernements, et surtout entre les deux peuples; et nous ne serions nullement étonnés que le résultat du congrès ne fût un rapprochement entre la France et la Russie, au détriment de l'Angleterre.

Le livre de M. V. Joly fournit bon nombre d'arguments à cette opinion qui nous paraît de plus fondée et qui se réalisera vraisemblablement.

[illegible]

"pool, les aciers de Birmingham, les étoffes de Manchester, les bas de Nottingham, &c. "La guerre de la guerre d'Orient n'est pas donc l'extension de la Russie, [illegible] "à ceux qui de la l'Angleterre [illegible] "lui présent les [illegible] des puissances européennes. Les causes occultes de cette guerre [illegible], dans laquelle l'Angleterre a entraîné la France au risque de mettre le feu à l'Europe et de lui déclarer 40 ans de guerre, c'est la nécessité pour l'Angleterre de ne pas laisser s'accroître sa production industrielle, si rudement entamée par l'industrie allemande;—c'est d'arrêter la Russie sur cette route de l'Inde où celle-ci [illegible] mystérieusement par la Perse."

[illegible] ces lignes, [illegible] joue en lui, la France sent vaguement qu'elle va là-bas [illegible] les affaires de sa vieille ennemie et non les siennes; et d'un autre côté, l'Angleterre ne peut faire apparaître la révolution, comme auxiliaire, dans cette lutte, [illegible] que la France, trouvant ce jeu dangereux, n'abandonne la partie, et se retire [illegible] de son grand et bon ami le czar.

"[illegible], en effet, la question est grave et même [illegible] qu'on y [illegible]! Que deviendra l'Angleterre, si demain, la France, [illegible] son épée, [illegible] de la guerre d'Orient dans ses [illegible] pour ses vieux ennemis les Français?"

Continuons à citer le publiciste:

"Il faut que l'Angleterre ait senti planer sur elle un bien grand danger, pour que quelques jours aient suffi à effacer toutes les traditions de son histoire qui, depuis Edouard III jusqu'à Wellington, n'est qu'une longue suite de guerres contre la France; il faut que le péril ait été bien menaçant, pour qu'elle n'ait pas reculé devant le danger de dévoiler aux yeux de l'Europe cette faiblesse occulte qu'elle avait réussi jusqu'à cette heure à couvrir de son orgueil! Quatre mois ont suffi à mettre sur les dents cette altière puissance qui reprochait à la Russie de n'être qu'un épouvantail et un colosse aux pieds d'argile; et aujourd'hui voilà la vieille ennemie de la France obligée d'étaler ses misères et sa faiblesse aux yeux de ceux qu'elle appelait hier encore les vaincus de Waterloo!

"Or, qu'on ne s'y trompe pas, en politique comme en chimie, on n'associe que les corps ayant des affinités sympathiques. La politique aura beau faire, elle ne réussira jamais à effacer, au profit d'intérêts politiques d'un jour, des antipathies séculaires, des antagonismes qui sont peut-être un des rouages nécessaires dans l'action des sociétés modernes. N'est-ce pas Carthage qui a fait la grandeur de Rome N'est-ce pas la sauvage grandeur de sa haine contre Napoléon qui porta l'Angleterre au premier rang des puissances continentales et lui assura désormais une voix influente dans les cabinets européens?

"Que l'on cesse donc ces grimaces de confraternité; le mensonge, quelqu'en fasse, ne descendra pas plus en France qu'en Angleterre dans les régions populaires; et pour le marin anglais comme pour le marin français, ce sera un beau jour que celui où leurs pavillons ennemis reprendront sur l'océan cette lutte séculaire dont la diplomatie n'a pu éteindre le souvenir ni chez le pêcheur des Orcades, ni chez le marin de Penmark. Si la France a une antipathie nationale; si, des côtes de Bretagne aux rives de Provence, il y a un peuple hostile à ses mœurs, à ses goûts, à son caractère; si, dans l'histoire, des rivalités de toute nature ont éclaté et forment encore aujourd'hui l'apanage d'orgueil ou de vengeance des Français, soyez sûr que c'est contre l'Anglais que sont tournées toutes ces malédictions et toutes ces haines. Pour tirer sur un Allemand ou sur un Russe, la France est obligée de mettre le feu à ses canons. *Contre l'Anglais, ils partiront toujours d'eux-mêmes*."

"C'est un grand malheur pour l'Angleterre que d'avoir montré à la France les misères de son organisation militaire et sa profonde pénurie d'hommes, car il est à craindre qu'il ne sera pas perdu, le jour où le vent de la politique aura changé la couleur du drapeau de ses alliances!"

C'est pour empêcher ce revirement qu'elle redoute, que l'Angleterre s'est opposée autant et aussi longtemps qu'elle a pu, à toute tentative de paix, et particulièrement qu'elle a montré tant de répugnance à la proposition d'un congrès. Le czar a déjoué sa politique en cette circonstance; son acceptation pure et simple des bases qui lui ont été soumises par l'Autriche est un échec pour l'Angleterre.

Payons, en terminant, notre tribut d'éloges à M. V. Joly; son livre, mieux qu'aucun peut-être, met à même de comprendre le vrai sens et la portée future des nouvelles intrigues auxquelles va donner lieu le congrès de Paris.

LETTRE D'UN CÉLIBATAIRE.

Un correspondant nous adresse la lettre suivante que nous recommandons aux réflexions et aux méditations de nos lectrices. Il leur rappelle que pendant les années bissextiles elles ont des privilèges dont la société leur interdit l'exercice en tout autre temps. Nous espérons que les vœux de l'infortuné célibataire seront enfin comblés et que, puisqu'il nous a choisi pour confident de sa peine secrète, il nous fera part de son bonheur ou de ses nouvelles déceptions.

A Monsieur l'Editeur de l'Abeille.

Monsieur,

Je ne me suis jamais en [illegible] mêlé dans la gazette, et je n'aspire pas à cet honneur, puisque je vous adresse ces lignes sans les signer. Je n'ai d'autre but que d'attirer votre attention sur un fait bien important pour moi et sur lequel vous avez, [illegible] à ce jour, gardé un silence qui m'alarme.

Permettez moi, monsieur, de vous dire aussi brièvement que possible ce dont il s'agit, et pardonnez-moi d'entrer dans quelques détails qui vous feront comprendre mon anxiété.

Je suis, monsieur, un célibataire d'un âge mûr, je viens d'atteindre ma quarante-huitième année, j'ai des cheveux gris, et même j'ai déjà de ces figures dont on dit rien, et qui, si elles ne commandent pas l'amour, ne sont pas faites non plus pour le mettre en fuite. Ce que je viens de vous dire de ma figure, je puis le répéter de mon esprit. J'ai une part raisonnable de ces biens qu'on envie, mais, monsieur, j'ai, outre tout cela, une timidité si déplorable, que jamais je n'ai osé demander la main d'une femme. C'est en vain que je me dis qu'il y a nombre d'hommes plus laids, plus bêtes, plus pauvres que moi, qui ont eu le cœur de se mettre aux genoux d'une femme. En vain je me suis abreuvé de champagne, comme je l'avais vu faire dans le Philtre; le courage ne m'est pas venu. En vain j'ai pris cent fois la ferme détermination de me déclarer à l'une des femmes que j'adorais toujours, au moment décisif, je sentais mon sang se glacer dans mes veines, et je remportais mon secret.

L'âge venait, monsieur, et je sentais s'envoler mon dernier espoir. Enfin, il y a près d'un an, un article d'un vieux journal anglais vint rendre quelque espérance à mon cœur désolé. L'auteur y traitait de l'usage anglais, naturalisé aux Etats-Unis, qui pendant les années bissextiles autorise les femmes à prendre l'initiative dans les affaires de cœur, disons le mot, à faire la cour aux hommes.

La lecture de cet article m'a frappé comme d'un choc électrique. J'ai senti que c'était là ma dernière espérance, et depuis lors j'attendais la bienheureuse année 1856. Elle est enfin venue, monsieur, et depuis près de deux mois tous les journaux américains enseignent aux dames leurs droits, j'ai suivi dire leurs devoirs. Vous seul vous vous taisez, vous de qui j'attendais un article sur cette importante matière, car enfin, peut-être que vos lectrices ne savent pas l'anglais, et elles ignorent peut-être ce que les hommes ont le droit d'attendre d'elles. J'ai déjà perdu près de deux mois, sans que la moindre œillade provocatrice ait pu me faire croire que j'eusse été remarqué. Est-ce indifférence de la part des femmes ou ignorance de leurs droits?

Pour Dieu, monsieur, réparez cet oubli. Je n'ai plus devant moi que dix mois et demi, et puis le désespoir! Eclairez, éclairez les françaises et les créoles. Peut-être aurez-vous contribué au bonheur d'un

LECTEUR RECONNAISSANT.

Décédé hier matin à 9 heures, Pierre Marie, à l'âge de 71 ans, natif de la Louisiane. Ses amis et connaissances sont invités à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, par les chambres du Mexique. Les familles Beaurepaire et Olivier sont particulièrement invitées. Le convoi partira à 9 heures du matin, du Chemin du Bayou, près la rue Tremé.

ATTENTION.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à crédit de cigares de la Havane, ce matin à 10 heures, par Murphy & Navins. Voir l'annonce et les catalogues.

Marchandises sèches, Madras avariés, chemises blanches, &c.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches, mouchoirs avariés, chemises, etc, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin au magasin d'encan de Mache & Lesemont, rue de Chartres No 77. Conditions à la vente.

Vente d'esclaves par J. A. Beard & May.

20 février.—Une maison basse en bois, dans la rue Bellevue, entre Bacchus et Dryades, dans la [illegible].

[illegible] terrains dans [illegible] de l'Asyle Poydras.

[illegible] 22 fév.—Cent-douze terrains près du [illegible], et faisant face au bayou St-Jean.

[illegible] fév.—Vente à crédit d'esclaves du champ de coton.

15 mars.—Quatre terrains et améliorations, enc ig. Carondelet et Terpsichore, pour une partition entre les héritiers McCaleb.

Pour plus amples détails voir les annonces publiées dans une autre partie du journal.

Effets étonnants d'une bouteille, dans un cas grave de dyspepsie.

Philadelphie, 20 mars 1855.

Mon cher Monsieur, J'étais atteinte depuis cinq ans de la dyspepsie dans son caractère le plus grave, et avais vainement employé tous les remèdes recommandés pour cette maladie. Le mal était arrivé à un tel point que j'étais sujette à m'évanouir en plusieurs circonstances. Des amis me conseillèrent d'avoir recours aux "Amers allemands du Dr. Hoofland." Je vous assure que le bien que m'a fait une seule bouteille est étonnant, et je ne voudrais pour rien au monde me priver des Amers, car, grâce à cette préparation, ma santé est meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis nombre d'années.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ELIZABETH GAUL. No. 12, Carter's Alley.

Au Dr. C. M. Jackson.

Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

A vendre par J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres, N-O.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Mercredi, 20 février 1856.

CETTE banque sera fermée vendredi, 22 du courant, anniversaire de la naissance de Washington. Les billets échéant ce jour-là devront être payés demain, qui sera le jour d'escompte pour samedi prochain. RICHARD RELF, Caissier.

AVIS AU COMMERCE.

MM. LES COMMERÇANTS et le public en général sont invités à se tenir en garde contre une fraude nouvellement établie, qui consiste à faire signer des promesses d'actions à la Factorerie Générale des Négociants Réunis.

Afin que personne ne soit victime de cette supercherie, nous nous empressons de faire connaître que la raison sociale n'a nullement été modifiée depuis le 6 novembre dernier, et qu'elle est toujours Menant et Cie.

La factorerie installée ne faisant plus usage de livres de promesses d'actions, toutes les personnes qui auraient signé pour le compte de la factorerie, depuis le premier de ce mois, sont invitées à le faire savoir à l'administration, 21 rue Conti, afin que le directeur-gérant puisse poursuivre criminellement les auteurs d'un semblable abus de la confiance publique. Le Président, L. CRESSON, Le Directeur-Gérant, C. MÉNANT & Cie.

A VENDRE. POUR cause de départ, une NÉGRESSE, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et parfait sujet, âgée d'environ 30 ans, garantie de tous vices et maladies prévus par la loi. S'adresser au bureau de l'*Abeille*.

COGNAC—42 futailles en douzaine, en demi et quarts pipes, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15 rue St. Louis.

ON demande pour un pensionnat de demoiselles dans un des villages les plus sains des Attakapas, une personne d'un âge mûr, bonne maîtresse d'anglais, catholique, Américaine ou Anglaise, parlant le français. Pour renseignements et conditions, s'adresser à QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St. Louis.

BEURRE GOSHEN—50 barillets beurre jaune de choix à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

MAQUEREAUX No 3, pour plantations—300 barils, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

MAQUEREAUX, Nos 1, 2 et 3 gros et moyen—500 colis assortis, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

HARENGS No 1 en [illegible]—1000 caisses—Morue [illegible] à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

CORNICHONS, sauces, conserves, ketchups, etc., des fabriques de Lewis, Underwood et Davis.—300 colis, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

RIZ—75 boucauts riz primé de la Caroline, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

SUCRE écrasé et en poudre—500 colis, de Loering, à vendre par JOSEPH H. MARKS & Co, 76 et 78, rue des Magasins.

Mantilles nouvelles, POUR LE PRINTEMPS. D. P. SCANLAN & Co., Nos. 12 et 14, rue de Chartres, FERONT, mardi, le 19 courant, l'ouverture d'un assortiment nouveau de: Talmas, Mantilles et Echarpes. De soie brodée, dentelle, application et Mousseline.

Nos. 12 et 14, rue de Chartres. OUVERTURE DE SOIERIES NOUVELLES, Pour le printemps. MARDI, le 19 courant, D. P. SCANLAN & Co., ouvriront pour l'inspection des dames, un magnifique assortiment de SOIERIES NOUVELLES pour le printemps, comprenant toutes les variétés et couleurs de TAFFETAS et GROS DE NAPLES cadrillés, rayés, chinés et jaspés, SOIERIES NOIRES unies, rayées, brochées et cadrillées; MOIRE ANTIQUE NOIRE, riche, pour robes et mantilles. Le tout sera offert aux prix les plus réduits.

BRODERIES! OUVERTURE CHEZ D. P. SCANLAN & Co, Nos. 12 et 14, rue de Chartres. MARDI, le 19 courant, un grand envoi de BRODERIES composé en partie de cols, manchettes et voiles; de dentelles point d'Alençon; cols et manchettes; ainsi, un assortiment complet de dentelles, auquel ils invitent respectueusement l'attention des dames.

PREMIÈRE OUVERTURE DE MODES NOUVELLES DU PRINTEMPS, Chez D. P. SCANLAN & Co. Nos 12 ET 14, RUE DE CHARTRES. Nous invitons respectueusement les dames à venir, mardi le 19 courant, examiner dans notre salon un magnifique assortiment des genres les plus nouveaux de MODES DU PRINTEMPS qui composé en partie d'une grande variété de CHAPEAUX dentelle, crin, paille satin et fendue pour dames et fillettes. Aussi: un assortiment de FLEURS, RUBANS et GARNITURES de choix.

Barèges, Organdies, Tissus de Soie. D. P. SCANLAN & Co., Nos. 12 et 14, rue de Chartres, OFFRIRONT aux dames, mardi, 19 courant, un assortiment tout-à-fait nouveau d'étoffes de printemps POUR ROBES, composé en partie de BARÈGES unis, à dessin et à volants, noir et couleur; ORGANDIES imprimées, JACONATS et BRILLANTINES en pièces et en robes; MOUSSELINES et TISSUS DE SOIE; CRÊPE D'ORIENT; le tout du genre le plus nouveau. Aussi:—Un envoi de gants Bajou, couleurs claires et foncées; corsets et ombrelles marquises.

$ 1000 de récompense.

AYANT acquis la certitude, après des recherches minutieuses, que le feu qui a éclaté, le 3 février 1856, dans le magasin de MM. Lloyd & Co, No 24, rue de Chartres, est l'œuvre d'un incendiaire ou d'incendiaires, et étant pleinement autorisé, par des parties intéressées, à offrir une récompense de MILLE PIASTRES à quiconque fournira des renseignements qui feront arrêter et condamner le ou les coupables, j'offre la dite récompense de MILLE PIASTRES. Nouvelle-Orléans, 19 février 1856. JOHN YOUENES, Agent des Compagnies d'Assurance.

VENTE PAR L'ADMINISTRATEUR.

L'hôtel bien connu sous le nom de HOTEL DES CHÊNES VERTS, situé à Biloxi, Miss., et tenu autrefois par Mme E. Pradat, sera vendu LUNDI 7 AVRIL prochain, sur les lieux, à Biloxi, au plus haut enchérisseur ou enchérisseurs à douze mois de crédit, à partir du jour de la vente. L'établissement est en parfait état et peut recevoir de trois à quatre cents pensionnaires. La façade, sur le Golfe est de trois arpents et demi, et la profondeur de trente-cinq arpents qui est pour limite la Baie de Biloxi. Il y a un magnifique wharf où s'arrête le steamer en allant à la Nlle-Orléans et en revenant. Les héritiers annoncent au public qu'ils n'ont nullement l'intention d'acheter cet hôtel. Ils invitent les acheteurs à se présenter librement avec l'assurance que la vente sera faite de bonne foi. L. E. PRADAT, administrateur.

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nlle-Orléans, 19 février 1856. CETTE banque sera fermée vendredi, 22 du courant, (anniversaire de la naissance de Washington). Les billets échéant ce jour là devront être payés la veille. La direction d'assemblera, pour l'escompte, le jeudi, 21. Les billets devront être mis à l'escompte mercredi, 20 du courant. EUGENE ROUSSEAU, Caissier.

Grocerie à vendre. A vendre, une grocerie bien achalandée et située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Pour les conditions qui sont avantageuses, s'adresser sur les lieux, encoignure Conti et Bourbon.

Aux teinturiers. 25 BARILS bois de Campêche. 5 do do de jaune. 5 do do de Brésil; 5 do do de Nicaragua. 5 do Orseille. 5 jarres bleu de Canada. 10 [illegible]. 25 do [illegible] d'étain. 4 do [illegible]. 25 do [illegible], à vendre par P. CURACIER FRÈRE & Co, encoignure Royale et St Philippe.

[illegible] Peintre de portraits, rue de Chartres, No 30, au premier. S'adresser chez M. [illegible].

[illegible]

SAVON—[illegible] caisses savon oléine, à vendre par [illegible] & Co, [illegible], Tchoupitoulas.

DIX ANS D'ESSAI Ont prouvé Qu'il n'y a pas de remède qui égale *Le sirop de [illegible] et de [illegible] du Dr Hawle*.

Contre le rhume, la toux, les affections pulmonaires, l'asthme, le crachement de sang, les douleurs et l'oppression à l'estomac.

Ce remède est employé et constamment recherché depuis dix ans, et la réputation en est de jour en jour plus grande.

Il a surgi, dans cet intervalle, d'autres remèdes dont on fait l'essai pendant quelques mois et même moins, mais le sirop de [illegible] du Dr Hawle n'a pas cessé d'être employé pour toutes les classes de la société et il est comme aujourd'hui sans le nom de Remède pour les familles.

C'est surtout à ceux qui n'ont pas encore fait l'essai de ce sirop que s'adresse cet avis, car il serait inutile de le recommander à ceux qui en connaissent déjà les vertus.

Le prix est d'une piastre la bouteille ou cinq piastres les six bouteilles.

A vendre, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

185...... Mme Baptiste......185. Douleurs au côté et à l'estomac guéris par L'Onguent Washington contre le Rhumatisme.

Nous publions plus bas le certificat d'une demoiselle (qui était Fausse dernière élève à l'école de Mlle Allison, de cette ville), relativement à l'efficacité de l'Onguent Washington contre les rhumatismes et les douleurs au côté et à l'estomac.

Nlle-Orléans, 10 mars 1856. [illegible]

R. J. TAYLOR.

A vendre, au dépôt des Remèdes Washington, No 168, rue Poydras. BRAUGHN & Co, propriétaires.

A vendre également par J. WRIGHT & Co et O. O. WOODMAN.

Nouvelle découverte contre la chute des cheveux.—Le Professeur O. J. Wood vient de découvrir un remède qui fait pousser les cheveux sur les têtes chauves et rend aux cheveux gris leur couleur primitive; [illegible]

A vendre par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Avis.

J. MARTIN a transporté son bureau d'avocat au No 165 RUE DE CHARTRES, au premier, au-dessus de la librairie de [illegible].

MONTRES! CHRONOMÈTRES! E. DOURS, IMPORTATEUR DE MONTRES, D'OUTRE-MER. Successeur d'[illegible], 19, RUE DU CAMP—AU PREMIER. VIENT de recevoir des meilleures fabriques de Suisse et d'Angleterre, un assortiment d'une grande variété de montres, chronomètres, Duplex, [illegible] dessins, &c.

Parmi ces pièces se trouve UNE MONTRE UNIQUE, CHRONOMÈTRE DE LACIER, [illegible] dans le plus petit [illegible] et les répétant à volonté, sonnant les heures et [illegible].

Cette PIÈCE UNIQUE, [illegible] à l'Exposition de Paris, [illegible] remarquable que son volume ne dépasse pas celui d'une montre ordinaire, et que le mécanisme [illegible] fini parfaite une grande simplicité, [illegible] indépendants l'u[illegible].

MM. [illegible] horlogers trouveront chez lui [illegible] les prix aussi avantageux qu'à New-York. M. Dours exécute ou commande à New-York, à Londres, à Paris, ou Suisse, tous les ordres qui appartiennent à son genre d'affaires.

Banque de l'Union de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 14 février 1856.

A une assemblée de la Direction, tenue le 12 du courant, il a été résolu à l'unanimité "que dans le but de rendre plus durable la valeur des actions et de donner plus de facilités au commerce croissant de la Nouvelle-Orléans, il est jugé nécessaire d'augmenter le capital de cette banque (l'augmentation ne devra pas excéder $800,000) [illegible] l'avis qu'exige l'article 8 de la charte qui autorise cette augmentation sera donné aux actionnaires."

Conformément à cette résolution, avis est par le présent donné aux actionnaires (qui ont le privilège pendant 60 jours), que les livres seront ouverts pour de souscription à cette augmentation ou souscription proportion. Une date est comptée pour la partie pour cette partie de la souscription que les actionnaires ne prendraient pas ou [illegible] au public. Les actions prises auront droit aux dividende au pro rata qui sera déclaré [illegible] prochain et sera calculé à partir du [illegible]. GEO. A. FRENCH, caissier.

ON demande [illegible] de [illegible] une institutrice française ou créole, dont la tâche sera simplement de converser en français pendant quelques heures chaque jour avec les élèves. La place est permanente avec bon salaire, et ne sera donnée qu'aux personnes appartenant à de respectables familles. Les demoiselles sans parents devront donner les meilleures recommandations.

CRAVATTES NOUVELLES—100 douzaines cravattes nouvelles pour enfants et jeunes gens, à vendre par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.

Chemises d'enfants. 250 douzaines chemises d'enfans, plis nouveaux, reçues par le Cahawba, à vendre par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.

10 malles habillements cotonnade française, pour enfans, reçues par le Cahawba, à vendre par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.

100 douzaines chemises de peau, cotes écru lége, à vendre par LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.

Mme P. LAFARGUE, Rue Bourbon No. 133, près St. Louis. Spécialité de Dentelles.

A VENDRE. LE grand établissement No 46 rue du Quartier, consistant 1o en une maison de maître, 2o une grande bâtisse en briques à deux étages, contenant une magnifique fabrique d'eaux minérales gazeuses, une belle distillerie, un superbe manège à chocolat et un vaste dépôt de magasins. Il existe aussi sur les lieux un beau parterre, des écuries, charrettes &c., &c. L'établissement sera vendu à des conditions très libérales en s'adressant sur les lieux, No 46 rue du Quartier, entre les rues Condé et Vieille Levée. AUSSI: Une propriété ayant 100 pieds de face au Bayou St-Jean, sur 900 pieds de profondeur; avec maison à étage, jardins, vivier &c, tout près de la rue Esplanade. Une propriété à Proctorville (Lac Borgne), composée de 10 lots de terre, tous couverts de beaux chênes verts. La dite propriété est la mieux située de l'endroit pour y établir un hôtel: entre les encoignures, il y a aussi sur les lieux, une très jolie maison avec cuisine et dépendances.

EAU-DE-VIE—10q4 eau-de-vie Cognac, Raynal & Alaux, dans preuve; 10q4 et 10q8 eau-de-vie de Cognac Cle. Rivière & Co, dans preuve; 10q4 et 10q8 eau-de-vie, La Rochelle, G. V. Bernard & Co, dans preuve; En débarquement du navire Della Chapin, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19 rue St Louis.

VERMOUTH—50 caisses Vermouth, Thanner & Pelloux, en débarquement du navire Mortimer Livingston, du Havre. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St Louis.

Hotel Verandah Conti. MME GEORGE, toujours désireuse de justifier la confiance dont on veut bien l'honorer, prévient MM. les habitants de la cote et le public en général, qu'elle a fait faire à son hôtel d'utiles et agréables réparations, et qu'on y rencontrera, comme par le passé, bon accueil, bonne table, soins empressés, et des appartements bien meublés pour familles et particuliers. A des prix modérés.

Cercueils métalliques brevetés de Crane. H. COOK & Co, propriétaires et marchands en gros, pour les Etats de la Louisiane et du Mississipi, des cercueils métalliques brevetés de Crane. Bureau et salle d'échantillons No 46, rue St-Charles vis-à-vis l'hôtel St-Charles, Nouvelle-Orléans.

Marchandises nouvelles. EN débarquement de la barque Robert, venant du Havre: Une caisse de rubans unis et couleur de fantaisie. Egalement—Une caisse de tarlatanes de couleur, de 110 mètres. A vendre à bas prix par A. DERBES JR. & Co, 73 rue de Chartres.

H. CLOSTERMANN & Co, 44, rue de Chartres, ONT reçu par les derniers arrivages de France, les articles suivants qu'ils vendront à des conditions avantageuses: Peignes à sauvé écaille; Do. do, découpés, fine écaille, Démêloirs écaille, buffle et façon, Chemises blanches et couleurs, pour hommes et enfants, Gants soie, divers couleurs et autres, Bonneterie assortie, pour femmes et enfants, Bretelles diverses, Un assortiment de parfumerie, savons, huile, poudre, &c. Toujours en magasin un assortiment de foulards, mouchoirs, fil, boutons de toute sorte, rubans unis, dentelles, broderies, toile cirée, fil, ouate, aiguilles, cartes à jouer, &c, &c. H. CLOSTERMANN & Co.

A. HERNANDEZ, MAGASIN DE CIGARES, NE PLUS ULTRA, No 30, rue St-Charles, encoignure Gravier, NOUVELLE-ORLEANS. En gros et en détail. Importation directe de cigares de la Havane. TOUJOURS en main un grand assortiment choisi des marques les plus estimées de cigares de la Havane, cigarettes, tabac fin à priser de Virginie, tabac à priser de Perrique, tabac à fumer, turc, caporal et Maryland, pipes, etc, à vendre en quantité à la convenance des acheteurs. Les marques sont: Figaro, Partagas, Cabarga, Ugues, Intimidad, Sol, Washington, Cazadores, Ingenuidad, Nicotiana, Flor de la Habana, Cantera, Monte Christo, Nueva Empresa, Dolorés, de toutes les grandeurs et de toutes les qualités.

Marchandises nouvelles. Pour le printemps. A VENDRE par le soussigné à des conditions libérales, les marchandises ci-après décrites, reçues par les derniers arrivages d'Europe et du Nord,—savoir: Indiennes claires des premières marques; Mousselines jaconats et organdis imprimées; Brillantes, jaconats et percales imprimées; Ginghams, déteindes unis et imprimées; Robes de barèges imprimés et couleurs unies; Mousseline suisse 4q4 et 8q4; Mouchoirs de fil pour hommes et pour dames; Toiles d'Irlande et toile à draps; Bonneterie en tous genres; Articles pour famille et pour habitation. LOUIS DUCOURNAU, 25 rue de Chartres.

Importation directe. 216,000 cigares de la Havane, venant d'être importés par les bricks Wild Pigeon et Adams Gray, comprenant un magnifique assortiment des Canals Millers, Londres, Regalia Medianas et Media Regalia. Les marques sont: Minerve, Opera, Dosenda, Gutierres, Pénitica, Norena, Diana, Cabrisa et plusieurs autres qui pourvoir être bien recommandées. A vendre par CABALLERO & RASUALDO, 36, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville.

A VENDRE en débarquement du navire Grays arrivé de Bordeaux: 10 quarts pipe eau de vie 1re preuve marque Baisquit Tricoche & Co, 6 1q8 pipe eau de vie 1re preuve do do do; 6 1q4 pipe do 4me do do do; 4 1q8 pipe do 1re do vieille eau de vie supérieure. par J. N. CURIEN, 23 rue Toulouse.

EN débarquement du navire Mortimer Livingston, arrivé du Havre, 30 caisses de 12 fromages de Hollande chacune, 10 do eau de vie Gentiane, et à vendre par J. N. CURIEN, 23 rue Toulouse.

47 RUE DE CHARTRES 47. Magasin de Draps, gilets, Casimirs, &c. &c. et de fournitures de tailleurs. F. MESSEC, VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre, ses nouvelles marchandises d'automne et d'hiver, telles que: Draps noir fin français, do do extra fin do, do bleus différentes nuances, do marron, do vert, do castor bleu, Satin laine noir de toute qualité, fin et extra fin, Un assortiment complet de casimirs fantaisie du dernier genre, ainsi que gilets velours, peluche, soieries façonnées, tartans, etc. Les prix de ces marchandises étant fixés au plus bas, MM. les tailleurs et le public en général sont priés de venir les visiter auparavant d'acheter ailleurs.

POMMES de terre à yeux bleus, sur chalands, à vendre en lots au gré des acheteurs. Oignons—150 barils oignons de l'Ouest, sur chalands. Pommes de terre—2500 barils Mechanics, de Louisville, première qualité, sur chalands. Oignons—250 barils oignons de Boston, pelure argentée, en magasin. Oignons—300 barils oignons rouges de New York, en magasin. Fèves—250 sacs petites fèves nouvelles de marine, en magasin. Fèves—250 barils fèves blanches de Boston et de New York, en magasin. Pommes sèches—250 sacs pommes sèches nouvelles de l'Ouest et du Nord, en magasin. Pêches sèches—150 sacs pêches sèches nouvelles, de l'Ouest, en magasin. Patates douces constamment en magasin. Pommes de terre—300 barils pommes de terre jaunes du Nord, pour plant, à vendre par DONNELLY, MESSINA & Co, 36, Tchoupitoulas.

MARCHANDISES! RIZ! CAFÉ! &c. 300 boucauts, riz primé, de la Caroline, 50 barils riz créole, 300 sacs café Rio, 50 do [illegible] blancs, 150 barils pommes de terre, 150 do [illegible] douces, 50 do [illegible], 35 do harengs, [illegible] maquereaux No 3 Hal., [illegible], 25 barils sucre écrasé, 50 paniers huile douce, 100 caisses vin St Julien Médoc, 15 firkins beurre Goshen, 10 barils saindoux.

EN débarquement du brick Wild Pigeon de la Havane, 141 milliers cigares venant des meilleures manufactures, à vendre par LARRIEU & ROQUES, 89 Vieille-Levée vis-à-vis [illegible].

MAGASIN DE LAPT [illegible]

[illegible] avec plaisir à la [illegible] de 26 [illegible] 22. [illegible] Paris [illegible] Librairie Nouvelle, rue de Chartres, No 165.

AUX EXPÉDITEURS DE PLANCHES, &c. NOUS sommes [illegible] à Floride, tous les ordres pour bois de pin jaune, destinés aux marchés étrangers. Nous avons dans les eaux de la Floride [illegible] bois propre pour [illegible] du Nord; [illegible]

Tabacs en boîte. RECU et en débarquement du V. S. [illegible], venant de la Havane, [illegible] balles tabac de première qualité, pour cigares et [illegible], et reçoit par tous les arrivages de la Havane, un grand assortiment de Cigares, Tabacs de Vuelta Abajo et Cuba, en magasin et à [illegible], 21, rue de la Douane.

CIGARES—[illegible] des [illegible] Washington; Sol; Magnolia; Bouquet; Dos [illegible]; Flor Fina; [illegible]; Paris Fils, etc., etc., [illegible] les marques de Cabañas; Trabucos, &c, &c., [illegible] de la Douane.

CACAO—100 sacs cacao de [illegible], de première qualité, à vendre par [illegible], rue de la Douane.

Aux lithographes et [illegible]. TROIS caisses de papier de toutes dimensions et de différentes qualités, en magasin et à vendre par [illegible] rue de la Douane.

MAGASIN DE TAPIS. No 18 rue de Chartres. [illegible]

[illegible] en drogues et en fil; tapis de table et de pianos; [illegible] en crin; nattes de coco; toiles cirées pour parquets, de différentes largeurs, coupées d'après les dimensions des différents appartements, couvertures, &c, &c. Le tout au plus bas prix du marché. A. BROUSSEAU & Co, 18 rue de Chartres.

SOIE A COUDRE, noire et couleurs, à vendre par LEON FERRE & Co, 41 rue de Chartres.

VERITES POPULAIRES. NOUS affirmons que notre Huile Sylvique donne une lumière égale à celle de l'huile de blanc de baleine, pour un quart du prix. Nous affirmons que l'Huile Sylvique donne une lumière égale à celle de l'huile de gazoline, pour un tiers du prix. Nous affirmons que l'Huile Sylvique donne une lumière égale à celle du fluide brûlant, pour un tiers du prix de ce dernier article. Nous affirmons que l'Huile Sylvique est une huile fixe et aussi peu sujette à explosion que l'huile de graisse ou aucune autre huile, et qu'elle coûte une fois moins que la camphine. L'huile Sylvique et des lampes sont en vente au dépôt de l'huile Sylvique, No. 60, rue de la Commune. L'huile se vend 1 piastre 60 cents le gallon, et dure autant (même lumière) qu'un gallon et demi de toute autre huile de préparation maintenant en usage. Les lampes se vendent à $2 25, 96, $3 50, $4, $7, $9 et $15 chacune. W. P. KIRKLAND & Co, Agents.

PAPIERS PEINTS, Encoignure Bourbon et St-Louis. LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de papiers peints par les derniers navires arrivés du Havre, des papiers sont fabriqués par les meilleurs fabricants de Paris et sont remarquables par leur dessin, de plus, ils invitent les personnes qui désirent faire tapisser leurs appartements à venir visiter tous ses papiers pour lequel il offre un avantage de 20 pour cent dans le prix de collage, le fesant lui-même. Entrepreneur de peintures en bâtiment.

E. CHERMAN.

COURTAGE DE MAISONS. J. SAUVAGE a l'honneur d'informer à ses amis et au public qu'à partir du 1er janvier 1856, il s'occupera d'une manière toute spéciale de courtage en ce qui concerne les maisons des locations et enchères, et les affaires qui s'y rattachent. On le trouvera tous les jours dans les bureaux de Messageries de Chartres, [illegible] de la rue Chartres, à partir de cette rue et [illegible] au Bayou St-Louis et [illegible] rue St-Louis et Carondelet, No 110.

SALSEPAREILLE—112 balles salsepareille [illegible], à vendre par [illegible], 23 rue Bienville.

TABAC—[illegible] tabac de [illegible] en [illegible] pour cigares, à vendre par [illegible] rue Bienville.

Aux Marchands Ambulants. LES soussignés, offrent de vendre à de très avantageuses conditions, à ceux qui pour acheter de [illegible] et blancs. FAIRBAIRN & Co, 18 Vieille Levée.

FROST & CO., 32 [illegible] rue de la Nouvelle-Orléans, [illegible] BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS.

J. CASSEDY, [illegible] Nouvelle-Orléans, A [illegible] d'acheter [illegible] chemises de toile et de [illegible], et de les [illegible] qualité à de très bon marché, ainsi que: [illegible] Drap et casimir de toutes nuances pour pantalons; Drap en couleur de toutes nuances pour redingotes; Edredon noir et couleur pour paletots et paletots; Castoir noir façonné, pour pantalons.

X. LAMBERT, IMPORTATEUR ET MARCHAND D'eaux-de-vie françaises, De Vins, de Liqueurs étrangères et du pays, &c. No 63, rue des Magasins, NOUVELLE-ORLÉANS.

TOILES. LE soussigné informe ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir un lot de toiles, consistant en partie de: 6 caisses toile d'Irlande à chemises, d'une yarde de large et par 25 yardes garanties, 2 caisses lin do $1, 2 do mouchoirs de batiste de $ 1, 2 do plastiles 2l de $ 5 à $ 13, 2 do toiles à draps 10q4 11q4 et 12q4. Il offre le tout avec le même soin et son splendide assortiment, aux prix les plus réduits; étant décidé à liquider ce printemps. P. A. HEBRARD, 112 Canal, près Royale.

Mantelets de printemps. DURREL & KUNTZ, RUE ROYALE. VIENNENT de recevoir un assortiment complet de MANTELETS de haute nouveauté, qu'ils offrent à des prix variant de $ 5 à 30 piastres. DUREL & KUNTZ, No 98, rue Royale, entre Bienville et Conti.

FAURES & NORMAN. 36 et 36, RUE ROYALE, ENCOIGNURE DOUANE. Importateurs de vins, eaux-de-vie, liqueurs et conserves, et marchands de comestibles en gros et au détail.

PROVISIONS—200 barils mess O. et primé pore. 30 tierçons jambons au sucre, 25 boucauts plats côtés et épaules fumées, 20 barils langues de bœuf, 150 barils et barillets lard 1re qualité, 10,000 livres viandes salées, 125 barils raisins, 75 de bœuf, en magasin et à vendre par WRITE & DUPERE, 26 & 27 Vieille Levée.

MAILLOT & SON, No. 134, rue des Magasins, Importateurs de Vins, Eau de vie, &c., et Fabricants de liqueurs du pays.

FRERES FRERES, 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine, IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS, EAUX-DE-VIE ET CONSERVES, Et marchands de comestibles en gros et en détail.

EN magasin et en débarquement du Delia, Chapin. de Bordeaux: 30 barriques vin rouge Margaux Maior, 80 barriques vin rouge St Emilion, 30 barriques vin rouge bon ordinaire, 20 barriques vin blanc Haut Sauterne, 20 barils vin blanc do do, 10 barriques vin catalan, 2000 caisses vin rouge, 12 bout. St Julien Médoc, 3000 caisses vin blanc de 12 do Haut Sauterne, 300 caisses vin Blanc, vieux de 24 1q2 bouts. A vendre par LANATA FRERES, rue Jefferson.

ESSENCES—2 estagnons essence de bergamotte, 2 do essence de Limon, 2 do do de Portugal, 4 boîtes cojum de 1er choix. A vendre par LANATA FRERES, rue Jefferson.

DEMANDE D'OUVRIERS CORDONNIERS. ON demande de bons ouvriers cordonniers pour chaussures de femmes. Le travail leur sera assuré pour toute l'année, à des prix avantageux. S'adresser à la manufacture de chaussures de MM. BLANCAND & GUIRET, Encoignure Dumaine et Royale.

CAFÉ de la Havane—primé et vert, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

TABAC PÉRIQUE—Un beau lot en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

Aux Frères Provençaux. HOTEL RESTAURANT, 42, Walker st. New-York. TENUE PAR J. BUISSON.

CETTE maison située au centre des affaires, entièrement réparée et meublée à neuf, se recommande par la propreté et l'élégance de ses appartements, et par un service qui ne laisse rien à désirer. La délicatesse et la variété de ses mets ne permettront jamais aux amateurs de la bonne cuisine de regretter d'être venus dans cet établissement, attirés par la réputation dont il a joui. Déjeuner de 8 à 12 heures du matin. Dîners à toute heure. La table d'hôte est servie à 5 heures précises.

MORUE—30 tambours, en débarquement, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 72, rue Tchoupitoulas.

SARDINES—En dépôt et quarts de boîtes à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 72, rue Tchoupitoulas.

RIZ—40 tierçons riz primé, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 72, rue Tchoupitoulas.

CAMPHRE—30 caisses camphre raffiné, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 72, rue Tchoupitoulas.

VIN ROUGE—2000 caisses vin rouge de Bordeaux, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 72, rue Tchoupitoulas.

HARENGS—1500 boîtes harengs [illegible], à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 72, rue Tchoupitoulas.

AMANDES—50 balles de Amandes à coquilles tendres, en magasin, et à vendre par CABALLERO & RASUALDO, No 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un bel assortiment de cigares de la Havane, [illegible] Regalia, Londres, Prensado, Millares, &c. [illegible] à vendre par CABALLERO & RASUALDO, No 36, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville.

EN débarquement du navire [illegible], de Bordeaux: 20 barriques vin de St Julien Médoc, 10 do do Haut Sauterne, 10 do do de [illegible], à vendre par [illegible] 63 St Louis.

LYCEUM HALL. LES demandes pour l'usage du LYCEUM HALL, qui convient pour donner des lectures, des concerts, &c et qui est bien situé au City Hall, en face de la place Lafayette, pourront être adressées à S. T. JONES, bibliothécaire, No 10, City Hall.

Avis de Société. LE soussignés ont formé une société sous la raison de CARRIERE & LEE, pour les affaires de change, de billets et de stock. OLIVIER CARRIERE et CHS. H. LEE sont membres actifs, et ANTOINE CARRIERE, commanditaire, suivant acte pardevant Théo Guyol, notaire public, du 7 courant. O. CARRIERE. CHS. H. LEE. A. CARRIERE, en commandite.

Rage tout récemment au magasin à bon marché de HARBY 185......RUE DU CAMP......185

BAREGES en valenciennes, 20 cts à 30 50 la yarde; Mouchoirs do 25 cts à 34 la yarde; Cols brodés guipure et valenciennes, tous prix; Cols brodés guipure, $ 3 à $ 5 50; Cols mousseline suisse et jaconat brodés, tous prix; Mouchoirs batiste riches brodés; Magnifiques broderies guipure, $ 5 à $ 9; Bandes mousseline suisse et jaconat brodés; Entredeux mousseline suisse et jaconat riches; Dentelles anglaises, fines; Robes barège du dernier genre (3 volants) $ 6 à $ 9; Magnifiques soieries à carreaux et à raies, pour le printemps à 90 cts la yarde; Barèges unis et à dessins, 25 cts la yarde; Jaconas français à dessins, etc. etc. HORACE HARBY, 185 rue du Camp.

8, rue de Chartres, près Canal. A LA REINE DES FLEURS. FRUITIERS.—PLANTES. Exposition par les derniers arrivages d'Europe.

V. LEYDET, fleuriste et pépiniériste à Angers (France) et succursale à Alger (Afrique) a l'honneur d'informer MM. les amateurs et les dames [illegible] qu'il vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans avec un grand et riche assortiment des plantes les plus rares qu'il soit possible de désirer, telles que végétaux à fleurs et à fruits, camélias, [illegible], [illegible] orangers, arbres, citronniers de la Chine, rhododendrons, [illegible] arbres, [illegible] [illegible] framboisiers perpétuels, fraisiers, groseilliers, bulbes à fleurs, amaryllis, dahlias nouveaux, graines de fleurs et potagères, graines de pommes de terre ayant le même goût et le même parfum que la truffe de Périgord, pois nouveaux, d'une grosseur prodigieuse, très hâtif, goût délicieux. Le tout aux prix les plus modérés.

NOTA—Il vient de recevoir par le dernier steamer d'Europe des plantes nouvelles et fruits nouveaux: nous citerons la grosse pêche africa et autres, gooseberry oeuf, les fraises médaille d'or perpétuel, la figue de Damas, la cerise Apice, très grosse, vignes 1er choix. Rhododendron d'une grosseur prodigieuse, goût délicieux, œillets, carnation, flamand 1er choix, &c. &c. Parmi les plantes grimpantes nous citerons la herre-liane d'une jolie verdure et fleur mignonne.—On se charge de l'emballage pour la campagne et l'étranger.—Des catalogues sont délivrés gratis au No 8, rue de Chartres, près la rue du Canal. Les articles sont garantis pour ce qu'ils sont vendus.

A la vraie Renommée DES BELLES PLANTES, DE FLEURS ET DE FRUITS, Rue de Chartres, No 38, à côté du superbe magasin de M. Piffet, connu depuis si longtemps. ROUARD, horticulteur A Versailles, près Paris, et succursale à Marseille, A l'honneur d'annoncer aux dames et aux amateurs qu'il vient d'arriver de France avec une belle collection de plantes, de fleurs et de fruits; camélias, magnolias, rhododendrums, pivoines en arbres, azalées, et les plus riches collections de rosiers greffés et non greffés. Aussi un choix d'arbres à fruits tels que: poiriers, pommiers, pruniers, cerisiers, vignes, framboisiers perpétuels et d'autres espèces, oignons, bulbes à fleurs, graines de fleurs, graines potagères, et une infinité d'autres plantes dont le détail serait trop long. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance seront satisfaites. On se charge des emballages pour tous les pays, gratis. Les catalogues seront délivrés rue de Chartres, No 38.

AU CAMELIA FLEURI. HORTICULTURE FRANÇAISE. 7, rue St-Charles, près de la Banque [illegible]. Le sieur BALMAIN, horticulteur fleuriste français, d'Alger, membre de plusieurs sociétés savantes, a l'honneur d'annoncer aux dames et aux amateurs de cette ville qu'il arrive directement de France avec une belle collection de plantes à fleurs et à fruits, [illegible], rhododendrons, pivoines en arbre, camélias, [illegible], et les plus belles variétés connues [illegible] roses les plus belles, [illegible] d'arbres fruitiers, [illegible] graines à fleurs et de toutes espèces, [illegible] hyacinthes de Hollande, tubéreuses, [illegible] renoncules. Les articles sont vendus à des prix modérés.

Nota—Un beau choix de jacinthes de Hollande, tulipes, jonquilles, arrivées par le dernier steamer de France. Les articles sont garantis. On se charge de tous les soins pour l'emballage. Catalogue gratis. Rue St. Charles No 7.

AVIS AUX DAMES. A LA COQUETTE. 209, rue Royale, entre Saint-Philippe et du Maine. Mme FLANDRAIN, corsetière de Paris et des artistes du théâtre d'Orléans, invite les dames à se faire faire, avant de compléter leurs toilettes, un de ses magnifiques corsets des meilleures [illegible], dont la coupe est la grâce de la taille. Comme connaisseur de la taille, et l'importance du bon corset [illegible] fabrication [illegible] guêpes [illegible] et plus légère encore. [illegible] Mme Flandrain fait sur commande les corsets de ses nouveaux corsets [illegible] épaulettes de grâce pour enfants, bas lacés pour varices, et enfin tout ce qui concerne l'orthopédie. Tous les objets portent le cachet de la maison, afin d'éviter la contrefaçon.

Nelle-Orléans, 11 février 1856. PAR suite de la mort de M. Samuel J. Peters, le 11 août dernier, son intérêt dans cette maison a cessé et l'intérêt de sa succession a été cédé le 1er janvier. C. C. Collins et Cornelius Noonan ayant acheté l'intérêt de Samuel J. Peters jr. dans la maison Peters, Millard & Co, ont succédé à la liquidation de la société d'hui et ils sont chargés de la liquidation de la société et de ses affaires. C. C. COLLINS. S. J. PETERS Jr. C. MOONAN.

Nelle-Orléans, 11 février 1856. Les soussignés ont formé aujourd'hui une société et continueront les affaires de la maison [illegible] sous la même raison—Peters, Millard & Co. C. C. COLLINS. C. NOONAN.

FROMAGE pâte grasse—Venant de recevoir—40 fromages de pâte grasse frais, 25 boîtes Tête de Mort véritable hollandais, à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti.

VINAIGRE—50 caisses de vinaigre, à l'estragon, 50 barils vinaigre triple clarifié, à vendre par DUNTZE & IKEN, Encoignure Royale et Conti.

TOMATES et fruits au jus—25 caisses conf es de tomates, 100 caisses fruits au jus assortis en frasses, à vendre par DUNTZE & IKEN, Royale et Conti.

Cognac et Vins. QUINZE barriques pipes supérieur cognac Jean Louis, 1796 10q2 30q4 dodo 1811, 10q4 40q4 do do Maglory 1848, 14q2 do do Alex. de Montezum 1800, 28q4 20q8 do do Fereyra, 15q2 40q4 do John Durand & Co La Rochelle. 400 barils vin doux et sec Malaga. 80 caisses vin Haut Talence 1846. 175 do vin Château Leoville 1847. 10 do do do Margaux 1848. 10 do do do Lafitte 1848. 10 do vin blanc Haut Sauterne Château Yquem. 200 paniers Champagne Bouché fils & Drouet. 100 do do Sillery supérieur. Les marques ci dessus et qualités garanties, sous les clés de la douane. A vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille-Levée.

Avis aux Draymen. NOUS ne paierons aucun voyage sans que nous ne donnions un ordre par écrit au drayman. J & J TARDOS, 31, Vieille-Levée.

BOYER FRERES, V. BERQUET & Co. Encoignure Mandeville et Marais, continuation de la rue de Chartres, Importateurs de Vins, Liqueurs, Eaux-de-vie et Huiles fines, Et marchands de Comestibles, groceries en gros et en détail.

AVIS. LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé pour son propre compte et en son nom seulement. L. F. MAXENT. No 30 rue Toulouse.

DEPOT DE DRAP DE BILLARD, Des premières Fabriques Françaises. P. LEVERRIER, rue de Chartres, 76, entre Bienville et Conti, informe ses acheteurs qu'il vient de recevoir par différents navires du Havre, un grand assortiment de drap pour billard, et que, d'après un arrangement pris avec les dites fabriques, il recevra des envois successifs qui maintiendront toujours en plus grand complet son assortiment.

MARCHANDISES NOUVELLES! ADOLPHE BLACHE, 60 rue Royale, VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre, son assortiment de marchandises nouvelles, comprenant: Linge pour Dames: Cols et manches en dentelle, Do do do application, Do do do Guipure et point, Do do mousseline brodée, nouvelle mode, Do do Jaconat do do do, Do do pour demi deuil, Assortiment de cols, manches et peleris d'enfant, Chemisettes pour bals, Bretelles et Casaques en dentelle noire et blanche, &c. Mouchoirs: Mouchoirs unis pour dames, hommes et enfans, Do à ourlet do do do, Do Batiste imprimée, Do Brodés, riches et simples. Chemises: Chemises pure toile, de $48 à $80 la douzaine, Do devants toile, Do toile imprimée. Cols et poignets de chemises à la mode, Devants de chemises en toile. Gilets de peau. Gilets en Saxe laine, do do mousseline, do do cretonne, do en laine tricotée, do en soie do, do en coton croisé et tricoté. Cravates. Cravates en fantaisie de toute sorte, Echarpes en moire, Cravates et cols en satin blanc, Cols et colliers en taffetas, satin, moire, etc. Chaussettes. Chaussettes en laine, en soie, en coton blanc et écru, en coton rayé et en fil d'Ecosse. Bas en coton blanc et écru, en fil d'Ecosse, en cachemire et en soie. Foulards, écharpes, cravattes, gants Jouvin et autres, parapluies, cannes, [illegible], parfumerie, guêtres, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, nécessaires, &c. Tables à ouvrage, boîtes à bijoux, à gants, à thé, à mouchoirs, à jeux, à cigares; Nécessaires à ouvrage et cabas, nécessaires de voyage, vases à liqueurs, [illegible] et [illegible]; Groupes et [illegible] en biscuit; Objets en porcelaine et en bronze de toute sorte, tels que vases, bonbonnières, boîtes à poudre, porte-liqueurs, groupes, encriers, coupes, jardinières, garnitures de toilette, cabarets, etc. Un joli choix de bijouterie comprenant: bracelets, bagues, boucles d'oreilles, [illegible], chaînes, montres, broches, porte-monnaie, médaillons, etc. [illegible]

POMMES DE TERRE—215 barils pommes de terre de Chili, yeux violets, en débarquement du navire J C Hunt et à vendre par DONNELLY, MESSINA & Co, 36, rue Tchoupitoulas.

VIN de Bergerac—50 barriques; 50 caisses vin de Marseille, à vendre par St. BAILLY BLANCHARD & Co., 87, Vieille Levée.

A MONSIEUR ALLUARD.

Monsieur,

Permettez-moi d'acquitter une dette de gratitude en portant à la connaissance du public la cure merveilleuse que je vous dois. Et lui donnant de la publicité, j'accomplirai un devoir, et je ferai acte d'humanité, puisque j'indiquerai aux habitans de notre ville et de ses environs le moyen de porter un remède radical à des maux contre lesquels on combat bien souvent en vain.

Je prie le public de rester persuadé que je ne cherche point ici, à écrire une banale réclame et que je ne suis mû que par la stricte vérité.

Un de mes domestiques souffrait depuis trois ans d'un dépôt à la tête qui lui était toutes ses idées et le soumettait à des vertiges invincibles. Elle sentait, disait-elle, comme des griffes, comme une main de fer qui l'étreignait intérieurement. Alors, elle pouvait à peine articuler une seule parole. Sa tête lui semblait un poids insupportable, un véritable brasier: ses cordes tendues, et lui causant des bourdonnements continuels, sa gorge se contractait, et l'absorption des liquides lui devenait impossible; elle tendait que le mal était à la superficie de la cervelle, sa respiration était presque arrêtée [illegible] une grande débilitation, son appétit avait complètement disparu; elle avait de fréquentes nausées, des fièvres incessantes, de fortes crises nerveuses, des contorsions de toute nature, ses jambes la soutenaient à peine, en été, et qu'elle fut dans cet état de complète [illegible], elle ne pouvait dormir ni le jour ni la nuit, et durant cette interminable insomnie, il ne lui restait que le sentiment de ses douleurs multipliées.

En face de ce mal aussi terrible que tenace, j'ai dû avoir recours à des praticiens éminents de la Nouvelle-Orléans, mais tous leurs efforts ont été vains. Alors, j'ai songé au magnétisme, et de guerre lasse je suis allé demander une consultation à Mme A. Luard, somnambule, rue Bourbon, 291. J'avoue que je n'avais pas grande confiance dans cette démarche, mais, on le fallait, j'accomplissais un devoir. C'est le 24 juin 1855 qu'eut lieu ma consultation. Après avoir examiné mon domestique, Mme Alluard, sous la direction de son mari, prescrivit immédiatement une guérison, si on consentait à suivre ses avis. Ses conseils furent, en effet, mis en pratique, et au bout de 40 jours de traitement, ma domestique était radicalement guérie.

A une première séance magnétique, la malade a été endormie par M. Alluard, et, dans son sommeil elle a constaté la justesse des observations de Mme Alluard; elle a déclaré que celle-ci avait exactement déterminé sa maladie. Dans une seconde séance magnétique à laquelle j'étais présent, elle s'est souvenue, endormie, que trois mois auparavant elle avait eu une [illegible] du dépôt à disparu [illegible]. Je pourrais entrer dans les détails de toute cette cure [illegible], ma domestique, à mon avis, et mon seul but était de vous témoigner ici publiquement ma sincère reconnaissance.

J'ajoute que M. Alluard, par un raffinement d'honnêteté, m'a donné une garantie au cas où le mal reparaîtrait. D. BACHINO, Rue de l'Esplanade, 260.

Encore meilleur marché QUE PAR LE PASSÉ.

NOUS annonçons à nos nombreux acheteurs qu'à partir de lundi, 18 février et les jours suivants nous ferons l'ouverture de notre grand assortiment de marchandises de printemps, que nous venons de recevoir, et que nos prix seront encore plus modérés que précédemment. Nous appellerons particulièrement leur attention sur les articles suivants: Jaconats et mousselines couleurs à 10, 12½ et 15. Do français, à 20 et 25c (articles magnifiques). Ginghams et Dessiné à 10 et 12½c. Do français à 15 et 20c. Barèges à 10c. Do à 20c (articles magnifiques), 100 pièces do. fond blanc, à 25c. Robes barèges et organdies à volants à bon marché. Nous ferons aussi le même jour l'ouverture d'un des plus beaux lots d'indiennes à des prix excessivement bas. Un grand assortiment de mousselines à toute quantité, à rideaux de $1 à $4. Gros de Naples noir à $1 $1 15 $1 25 la yarde. Nous profitons de cette occasion pour annoncer aux personnes qui étaient venues trop tard, pour les mouchoirs batiste de toutes les qualités pour dames et messieurs, [illegible], nos serviettes et nos services de table, que nous venons d'en recevoir un nouvel assortiment; que nous mettrons en vente en même temps que le reste des marchandises; et s'ils veulent profiter de cette nouvelle chance, il ne faut pas qu'ils perdent de temps. Quant à nos articles, trop nombreux à énumérer, nous continuerons à les vendre à des prix qui ne manqueront pas d'étonner les acheteurs les plus exigeants. M. BARRIERE & Co. Encoignure Ste-Anne et Bourgogne.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane, 1er District. Nouvelle-Orléans, 18 février 1856. CETTE Banque sera fermée vendredi prochain 22 du courant (anniversaire de la naissance de Washington). Les billets devront être payés la veille. Les billets devront être mis à l'escompte mercredi, 20 du courant. R J PALFREY, Caissier.

A LOUER—Moitié d'une maison à louer composée de quatre chambres à feu, à cuisine et galerie; la maison est située rue Conti No 266, entre Marais et Villere, côté Nord Est. S'adresser rue Pépère, No. 131, encoignure Dauphine à J. M. THIAS.

PIANO. A vendre pour cause de départ un beau piano oblique d'Erard, en palissandre, presque neuf. S'adresser au No 180 rue Girod.

AVIS. L'AGENCE du Courrier des Etats Unis et autres journaux ayant été transférée à la Librairie Nouvelle, notre magasin, à l'avenir, restera fermé le dimanche. A. PAYA & Co.

Maison Ver. HEBERT & Cie, 149, rue de Chartres. Journaux français pour 1856. AGENCE GÉNÉRALE—du Courrier des Etats Unis. De l'Illustration, de la Revue des Deux Mondes, De la Revue de Paris, Des Modes Parisiennes, Du Conseiller des Dames, Du Moniteur des Demoiselles, Du Magasin des Demoiselles, Du Conseiller des Enfants, Du Journal des Demoiselles, De la France Musicale, Du Petit Courrier des Dames, Du Moniteur de la Mode, &c. &c. De la Santé Universelle, De l'Echo des Feuilletons, Du Journal des Connaissances Utiles &c. &c. De La Cronica—Journal Espagnol et de tous les Journaux de Médecine, de Pharmacie, d'Arts et de Sciences.

Aux abonnés Du Courrier des Etats-Unis,—de l'Illustration, de l'Homme et de la Revue de l'Ouest. A dater de ce jour, les agences instituées pour ces diverses publications chez MM. A. Paya et Co, sont transférées à la LIBRAIRIE NOUVELLE 107, rue de Chartres. Ou les abonnés voudront bien aller prendre leurs journaux. 107 rue de Chartres, entre Conti & St Louis.

MATCHES. UNE petite quantité de nos ALLUMETTES avant été vendue sans frères Baux, les possesseurs auront la bonté d'en faire prendre d'autres en place. L. A. GUILLEMIN. 151 rue Remparts près rue Lafayette.

On demande UNE demoiselle parlant français et anglais. S'adresser à Mme J. Cabrol, modiste, rue du Canal, 182, entre Bourgogne et Remparts.

Café à vendre pour cause de maladie. CE café a une bonne clientelle et se trouve en outre dans une des meilleures positions de la ville.—Pour les conditions, s'adresser à l'encoignure Douane et Bourbon, au bureau de M DERREY.

Avis. JE ferai, vers le 1er de mars, une vente de TABLEAUX et d'autres objets d'art. Les personnes qui ont des objets de ce genre à vendre, sont priées de s'adresser à mon bureau No 108, rue du Canal. C. GALVANI.

EN magasin et à vendre par le soussigné: 30 barriques vin rouge St-Julien, 60 barils vin blanc, Haut Sauterne, 500 caisses vin rouge St Julien, 100 do vin blanc, Haut Sauterne, 300 paniers huile J. Plagniol, bouteilles, 100 do do do ½ do, 100 caisses vermouth, Noilly & Prat, 480 do saucissons assortis, 100 do fruits au jus, Teyssonneau, 100 do do à l'eau-de-vie, do, 50 do cerises do do, 50 do sardines, 100 ½ boîtes, 40 do do 100 ¼ do, 150 paniers champagne, Piper Heidsieck, bouteilles et demi bouteilles. TH. CAPITAINE, 13 Tchoupitoulas.

CHARLES LEVY, Chirurgien Pedicure, Rue Royale No. 198.

EXTIRPE les cors, oignons, durillons et ongles rentrés dans les chairs, sans la moindre douleur. Dans l'espace de dix minutes on peut mettre la chaussure sans éprouver le moindre mal. Les prix sont de $1 par cors, ou dix piastres par an par abonnement. L'abonnement comprend une visite mensuelle des pieds, au domicile du pédicure, de 1 heure à 5 heures après-midi. La visite pour les dames aura lieu chez elles. J'ai entendu dire qu'il y avait quelques pédicures en ville qui prétendent guérir les cors. Voilà dix ans que je suis à la Nouvelle Orléans, et je n'ai jamais vu personne qui put être guéri radicalement, excepté les personnes qui sont mod par le même [illegible]. Aujourd'hui je compte deux cents et quelques abonnés et tout le monde est content de mes opérations. J'espère que mes amis et le public continueront de me donner la confiance que je mérite. CHARLES LEVY, rue Royale, 198, entre St. Pierre et Orléans.

H. L. BOCKÉ. J. P. KLAIBER. H. L. BOCKÉ & Co. Rue de Chartres No 163, encoignure Toulouse. Entrée dans la rue Toulouse, au 1er Importateurs, Marchands,—Commissionnaires. RECU par le navire Johannisberg, un grand assortiment de velours noir de velours façonné, toutes les qualités et couleurs; rubans de velours, tous les numéros, couleurs et qualités. A vendre en gros, chez H. L. BOCKÉ & Co.

LE soussigné annonce aux propriétaires en particulier et au public en général, qu'il vient d'ajouter à son établissement de fabrique de billards une nouvelle machine à planchir, à raser, à mortaiser à dents, &c. pour faire le bois, qui le met à même d'entreprendre toute espèce de travaux de contruction, tels que la pose des planchers, charpentes, poteaux, etc. Il se charge également du tournage de n'importe quelle pièce, colonnes, poteaux, barreaux d'escaliers, etc. de la construction de maisons en bois, soit pour la ville soit pour la campagne, et enfin de tout ce qui peut concerner la menuiserie et la charpente. Ayant toujours un grand assortiment de bois de noyer, d'acajou, etc., le soussigné se chargera de fournir à ceux qui le désireront, les qualités qui se raient convenables au genre de travail qui pourrait lui être commandé. Le soussigné profite de cette occasion pour assurer aux personnes qui auraient quelques craintes au sujet de sa machine à vapeur, qu'il a pris toutes les précautions pour rendre l'explosion impossible. Un nouveau régulateur, patenté en France, y est adapté. Avec ce régulateur, le premier venu peut voir, d'un coup d'œil, la quantité d'eau qu'il y a dans la chaudière, et qu'aussitôt, qu'on [illegible] un sifflet qui [illegible] 30 minutes à l'avance, qu'on doit donner de l'eau à la chaudière. Le soussigné ayant établi cette machine dans le but de se faciliter la fabrication des billards, rappelle à ses clients qu'il a toujours le plus bel assortiment de billards neufs et d'occasion ainsi que tous les articles qui concernent le jeu de billard. B. ANTOGNINI, Nos 12 et 14 rue Conti.

Miel de la Havane. EN débarquement du brick Miller—60 barils miel blanc de la Havane, à vendre par P. CURACIER FRERE & Co, encoignure Royale et St Philippe.

AMANDES douces fraîches — 25 sacs amandes douces, 3 barils do do pour dragées, 100 boîtes dragées assorties, 500 do d'abricots, à vendre par P CURACIER FRERE & Co, encoignure Royale et St Philippe.

H[illegible]—50 boîtes lesquels frais, à vendre par P CURACIER FRERE & Co, encoignure Royale et St Philippe.